

République algérienne démocratique et populaire
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Université Amar Telidji
Faculté des langues et des lettres
Département de français



Mémoire pour l'obtention d'un master en sciences du langage
Intitulé

L'inscription des modalités déontiques dans les textes informatifs et les éditoriaux de la presse écrite francophone algérienne. Le cas du journal Liberté

Présenté par :

- GRINE Fatima-Zohra

Sous la direction de :

- M. MORSLI Mahieddine

Devant le jury composé de :

- Président : Mme. SELT Amel (M.C.B.)**
- Examineur : M. KHENIFER Abdelouahid (M.C.B.)**
- Directeur de recherche : M. MORSLI Mahieddine (M.A.A.)**

Année universitaire : 2016/2017



République algérienne démocratique et populaire
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Université Amar Telidji
Faculté des langues et des lettres
Département de français



Mémoire pour l'obtention d'un master en sciences du langage
Intitulé

L'inscription des modalités déontiques dans les textes informatifs et les éditoriaux de la presse écrite francophone algérienne. Le cas du journal Liberté

Présenté par :

- GRINE Fatima-Zohra

Sous la direction de :

- M. MORSLI Mahieddine

Devant le jury composé de :

- Président : Mme. SELT Amel (M.C.B.)**
- Examineur : M. KHENIFER Abdelouahid (M.C.B.)**
- Directeur de recherche : M. MORSLI Mahieddine (M.A.A.)**

Année universitaire : 2016/2017

Remerciements

Je rends grâce à Dieu pour m'avoir donné la force de faire ce travail en dépit de toutes les contraintes.

J'adresse mes sincères remerciements à mon directeur de recherche M. Morsli Mahieddine pour m'avoir guidée et pour ses encouragements.

Dédicaces

Je dédie ce travail à mes précieux parents, sans qui je ne serais pas au département de français, aujourd'hui. Je le dédie également à mes chères sœurs et à mon frère bien-aimé.

Aux merveilleux amis que j'ai, ceux que je connais depuis longtemps ainsi que ceux que j'ai connu au département et dont la présence ne fait que me réjouir d'avoir fait français. Autrement, je ne les aurais peut-être pas rencontrés.

TABLES DES MATIERES

Introduction générale	10
------------------------------------	-----------

Partie I

« Partie théorique »

Chapitre 1

« Concepts théoriques »

Introduction.....	14
1. La notion de modalité.....	15
1.1. Définition logique de la modalité.....	16
1.2. Définition linguistique de la modalité.....	17
1.2.1. Dictum et modus.....	19
1.2.2. Modalité d'énonciation vs modalité d'énoncé.....	20
2. Modalité intrinsèque vs modalité extrinsèque.....	22
2.1. Modalité dénotée vs modalité associée.....	23
2.2. Modalité <i>de re</i> vs modalité <i>de dicto</i>	23
3. Les différents domaines de la modalité.....	24
3.1. Les modalités déontiques.....	24
3.1.1. Les valeurs modales déontiques.....	25
3.1.2. Différents moyens d'exprimer la modalité déontique.....	25
3.2. Les modalités aléthiques	27
3.2.1. Les valeurs modales aléthiques	27
3.2.2. Différents moyens d'exprimer la modalité aléthique	27
3.3. Les modalités épistémiques	28
3.3.1. Les valeurs modales épistémiques	29
3.3.2. Différents moyens d'exprimer la modalité épistémique	29
3.4. Les modalités appréciatives.....	29
3.4.1. Les valeurs modales appréciatives.....	30

3.4.2. Différents moyens d'exprimer la modalité appréciative.....	31
4. Aspect sémantico-pragmatique de la modalité.....	31
4.1. Dimension pragmatique des modalités déontiques.....	32
5. Les différentes valeurs des coverbes modaux <i>devoir</i> et <i>pouvoir</i>	33
5.1. <i>Devoir</i> et <i>pouvoir</i> et leur valeur déontique.....	33
5.2. <i>Devoir</i> et <i>pouvoir</i> et leur valeur épistémique.....	34
5.3. <i>Devoir</i> et <i>pouvoir</i> et leur valeur aléthique.....	34
6. La subjectivité.....	35
6.1. Énoncé et énonciation.....	36
6.2. Modalité et modalisation.....	37
6.2.1. Modalisateurs.....	38
7. Dialogisme et polyphonie.....	39
7.1. Dialogisme constitutif vs dialogisme montré.....	40
7.2. Dimensions dialogiques/polyphoniques de la modalisation.....	41
7.2.1. La notion de prise en charge.....	41
7.2.2. Le sujet modal.....	41
7.2.2.1. Le sujet parlant.....	42
7.2.2.2. Le locuteur.....	42
7.2.2.3. L'énonciateur.....	43
7.2.2.4. La disjonction locuteur/énonciateur.....	44
Conclusion	47

Chapitre 2

« Le discours médiatique »

Introduction.....	49
1. La notion de discours.....	49
1.1. Discours vs phrase.....	49

1.2. Discours vs langue.....	49
1.3. Discours vs texte.....	50
1.4. Discours vs énoncé.....	50
2. Le discours médiatique.....	50
2.1. Le contrat médiatique.....	51
3. Le discours de presse.....	52
3.1. Le journal.....	53
3.2. Le journal "Liberté".....	53
4. Les genres journalistiques.....	54
4.1. Le genre « information ».....	54
4.2. L'éditorial.....	55
5. Articles d'information vs articles de commentaire.....	56
Conclusion.....	57

Partie II

« Partie pratique »

Introduction.....	59
1. Analyse des textes informatifs.....	60
2. Analyse des éditoriaux.....	82
3. Interprétation des résultats.....	99
Conclusion générale.....	101
Références bibliographiques.....	103

Introduction générale

Nombreux sont ceux qui s'accordent sur le fait que toute production langagière est empreinte d'une forme de subjectivité. Pour Benveniste (1966 : 259) « *Une langue sans expression de la personne ne se conçoit pas. (...) Le langage est marqué si profondément par l'expression de la subjectivité qu'on se demande si, autrement construit, il pourrait fonctionner et s'appeler langage* ». Les moyens de l'exprimer sont multiples et variés. Adhérant à cet avis, c'est dans un tel cadre que nous inscrivons la présente recherche.

La « modalité » étant un moyen parmi tant d'autres d'exprimer la subjectivité, fera l'objet de ce travail. Tel que l'indique l'intitulé, nous nous intéresserons aux « modalités déontiques » que nous étudierons au niveau du discours de la presse écrite. Nous nous intéresserons dans ce cas, aux éditoriaux et aux textes informatifs du journal francophone algérien « LIBERTE ». Pour cela, nos questionnements s'articuleront autour de l'inscription des modalités déontiques dans ces deux genres. On s'interrogera plus précisément sur la nature des valeurs modales (permis, interdit, facultatif, obligatoire...) du domaine déontique. Lesquelles sont davantage inscrites dans ces textes ? Dans quel genre les retrouve-t-on le plus ? Leur inscription dans les textes sera désignée par le terme de modalisation qui supposera un sujet qui en est à l'origine. C'est pourquoi nous nous interrogerons sur le sujet modal. Quel serait donc le sujet à l'origine de ces modalités ? Serait-ce le journaliste ? Ou se pourrait-il qu'il y ait des modalisations secondaires imputables à d'autres sujets modaux ?

Pour répondre à ces questionnements, nous postulons que ces valeurs seraient actualisées dans les deux genres, mais beaucoup plus dans les éditoriaux où le journaliste tendrait davantage vers la subjectivité contrairement aux genres informatifs où il se doit d'être objectif. Dans ce cas, il sera le plus souvent à l'origine des modalisations lorsqu'il s'agit des éditoriaux et inversement, il tentera de s'effacer le plus possible dans le genre informatif en attribuant souvent ces modalisations à d'autres instances.

Le choix de ce sujet est déterminé par le fait qu'il s'inscrive dans le cadre de l'analyse de discours. Ce domaine est plus passionnant à étudier car il associe le

linguistique à l'extralinguistique contrairement à la linguistique qui se trouve être rigide par son étude de la langue en elle-même et pour elle-même.

De même, il nous a paru important de comprendre, au plan discursif, comment agit le discours médiatique en tant que vecteur de construction de l'opinion voire même de l'action publique. Car comprendre l'inscription des modalités déontiques dans ce discours, lesquelles sont, entre autres, des modalités de *faire faire* ou de faire agir, permet de comprendre la construction des opinions et des comportements des agents qui sont sous l'influence de ce discours médiatique.

Quant au choix du corpus, il dépend du fait que nous considérons le journal « LIBERTE » comme un journal qui adopte un certain point de vue en dépit de sa visée informative.

Dans ce travail, nous nous basons sur la théorie de la subjectivité qui s'inscrit dans le cadre de la théorie de l'énonciation, en travaillant sur les modalités d'énoncé qui représentent une attitude du locuteur envers le contenu de son énoncé. Nous nous intéresserons également au dialogisme et à la polyphonie en inscrivant ces modalités dans ce cadre.

Notre travail se compose de deux parties, une partie théorique comprenant deux chapitres dont le premier sera axé sur la définition des notions fondamentales à l'analyse de notre corpus et le second sur la caractérisation des genres qui le constituent.

Quant à la deuxième partie, elle constituera l'analyse du corpus dont le but sera d'aboutir à une réponse à la problématique et ainsi à la confirmation ou l'infirmer des hypothèses.

Partie I

« Partie théorique »

Chapitre 1

« Concepts théoriques »

Introduction

Ce chapitre sera consacré à la définition des concepts fondamentaux de la présente recherche. Nous définirons ainsi, la modalité dans ses différentes conceptions et nous nous focaliserons sur les modalités déontiques qui constituent l'objet de notre travail.

Nous nous intéresserons ensuite, aux notions de subjectivité, d'énonciation et énoncé (la modalité faisant partie de ces théories). Nous essaierons également de rendre compte de la notion de « modalisation » par rapport à celle de « modalité » pour enfin les aborder dans une perspective dialogique/polyphonique en nous basant sur une notion fondamentale qui est celle du « sujet modal ».

1. La notion de modalité

La notion de modalité admet une multitude de définitions qui varient d'un domaine à un autre. Le fait qu'elle soit déjà travaillée tout d'abord dans le cadre de la logique, puis de la philosophie, de la grammaire, de l'énonciation et par la suite de la pragmatique dans les années 70, en fait une « nébuleuse »¹ (Büyükgüzel 2011 : 132)

« La notion de modalité implique l'idée qu'une analyse sémantique permet de distinguer, dans un énoncé, un dit (appelé parfois « contenu propositionnel ») et une modalité (un point de vue du sujet parlant sur ce contenu. » Telle est la définition la plus générale à laquelle on a souvent recours selon Cervoni (1992 : 65).

Depuis les Latins et les Grecs, on analysait les énoncés en deux parties constitutives ; c'est-à-dire, en un contenu propositionnel et un point de vue sur celui-ci. Les grammairiens du moyen âge aussi la pratiquaient couramment (*ibid.* p.66)

L'arrivée du structuralisme et de la grammaire Chomskienne a mis le voile sur la problématique des modalités qui a resurgi dans la linguistique contemporaine ; un retour favorisé par plusieurs facteurs dont les recherches sur le rapport entre logique et langage, sur l'analyse de ce qu'on fait en parlant ou sur la sémiotique du texte littéraire, nous montrant ainsi l'ampleur du domaine des modalités ce qui rend difficile sa délimitation qui est essentielle (*ibid.*)

A l'origine, le concept de modalité appartenait aux logiciens (*ibid.*). Ainsi, nous développerons en premier lieu la définition logique de la modalité car la définition linguistique de ce concept *« nécessite un rapide tour d'horizon des définitions qu'on trouve chez les logiciens »* (Le Querler 2004 : 643)

¹ Terme repris à Meunier (1981) par Le Querler (2004 : 643)

1.1. Définition logique de la modalité

On attribue la première définition des modalités logiques à Aristote. Sa théorie se résume en quatre modalités pouvant affecter une proposition (p), appelées les modalités aléthiques et qui sont : le nécessaire ($\Box$), le possible ($\Diamond$) (les deux modes principaux et qui sont les opérateurs de la logique modale), l'impossible ($\sim \Diamond$) et le contingent ($\sim \Box$) (se définissant à partir des deux premiers) formant ainsi le fameux carré logique présenté ci-dessous.

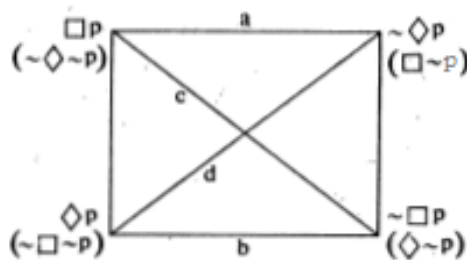
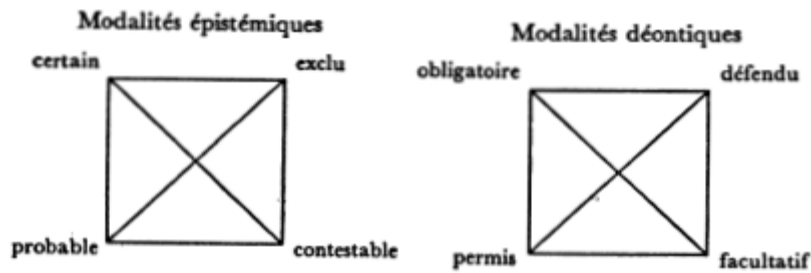


Fig.1 Carré logique (Cervoni 1992 : 75)

Dans ce carré, l'axe a est l'axe des propositions contraires (celles qui ne peuvent être vraies ensemble), l'axe b est celui des subcontraires (celles qui ne peuvent être fausses ensemble) et les axes c et d sont ceux des contradictoires (celles qui ne peuvent être ni vraies ni fausses ensemble) (Day 2010 : 13)

Partant du fait que dans les langues naturelles, la possibilité est liée aux connaissances du locuteur et la nécessité porte à confusion entre ce qu'il faut faire et ce qu'il faut être, les logiciens ont dû élargir le concept de modalité en ajoutant les modalités épistémiques (celles du savoir) et déontiques (celles du devoir), ce qui a donné les deux carrés logiques ci-dessous dont les notions de contraires, subcontraires et contradictoires correspondent assez bien à celles du premier carré (Cervoni 1992 : 75-76)



Carrés logiques épistémiques et déontiques (Cervoni 1992 : 76)

La définition logique de la modalité s'inscrit donc, selon certains théoriciens dans « une conception étroite » qui semble se restreindre au quaterne aristotélicien (carré logique) d'où découlent les modalités épistémiques et les modalités déontiques (Gosselin 2010 : 5)

1.2. Définition linguistique de la modalité

Une définition linguistique de la modalité s'inscrit dans la philosophie du langage et est centrée sur la logique modale (Day 2010 : 23). Autrement dit, les linguistes, ont eu recours à la logique pour faire une définition linguistique de celle-ci et ce en raison des relations existant entre logique et langage et qui se résument par le fait que les opérateurs logiques modales -tels que « il est nécessaire » $\square$ ou « il est possible » $\diamond$ (univoques selon les logiciens)- se retrouvent polysémiques dans une logique naturelle (la logique des langues) où les mots équivalents aux opérateurs logiques ne le sont qu'approximativement (Cervoni 1992 : 73). Ainsi que par l'élargissement de la logique modale (que sont les logiques déontiques et épistémiques, liées à l'attitude du locuteur) qui s'avère essentiel pour tenir compte des analogies que présentent l'expression du devoir, du savoir et du vrai dans beaucoup de langues (*ibid.* p.74)

Ce recours est donc nécessaire dans la mesure où la logique contient le « noyau dur » de la modalité linguistique, étant constituée par tout ce qui traduit les notions figurant sur les carrés aléthique, déontique et épistémique (*ibid.* p.79)

Ainsi, en linguistique, la définition de la modalité va d'une conception étroite issue de la tradition logique à une conception large où la modalité regroupe toute trace

énonciative classée dans le cadre de la subjectivité, impliquant que tout énoncé est modalisé (Gosselin 2010 : 5).

Dans ce cadre, les premiers à avoir repris le concept de modalité dans son sens large, sont Brunot et Bally (ibid.)

Brunot (1936 : 507) parle des modalités de l'idée. Pour lui :

Une action énoncée, renfermée, soit dans une question, soit dans une énonciation positive ou négative, se présente à notre jugement, à notre sentiment, à notre volonté, avec des caractères extrêmement divers. Elle est considérée comme certaine ou comme possible, on la désire ou on la redoute, on l'ordonne ou on la déconseille, etc. Ce sont là les modalités de l'idée. Cité par (Gosselin 2010 : 5)

Pour Le Querler (2004 : 645), cette analyse a le mérite de prendre en compte des marqueurs tels que l'intonation, les temps, les auxiliaires de mode, les modes verbaux. Même si elle n'est ni très claire ni très ordonnée.

Quant à Bally (1932), il considère la modalité comme l'âme de la phrase et y voit une opération psychique (cité par Gosselin 2010 : 6).

Pour lui, les énoncés ci-dessous comportent un « *même « contenu représenté » (dictum) sur lequel peuvent porter divers jugements, sentiments, volontés (modus) »* (cité par Gosselin 2010 : 6)

- a. Peut-être que Pierre viendra
- b. Je doute que Pierre vienne
- c. Je sais que Pierre viendra
- d. Il est à craindre que Pierre vienne
- e. Il faut absolument que Pierre vienne
- f. Je ne veux pas que Pierre vienne

Selon Le Querler (2004 : 645), bien qu'il ne propose aucune classification des modalités, Bally, tout comme Brunot, analyse comme modaux un large éventail de marqueurs dont l'intonation, la mimique, la gestuelle, les modes verbaux et les adverbes ou les adjectifs.

Cependant, cette conception s'avère très large pouvant rendre la notion de modalité imprécise. Ainsi, pour plus de pertinence, Gosselin (2010 : 49) souligne qu'il faut éviter une très grande généralité de la définition de celle-ci ainsi qu'un excès de technicité qui exige une grande implication de la part du lecteur rendant difficile l'exploitation de cette notion.

1.2.1. Dictum et modus

Les notions de *dictum* et *modus* constituent la base de la théorie de la modalité. Selon Bally (1965), la phrase explicite comprend deux parties un *dictum* qu'il met en relation avec la représentation « *reçue par le sens, la mémoire ou l'imagination* » et un *modus* qui représente la réaction envers cette représentation (Büyükgüzel 2011 : 132). Ainsi, on représente traditionnellement le *dictum* comme une construction objective sur laquelle un sujet peut produire une réaction (construction subjective) qu'on désigne par le *modus* (Eva Thue Vold dans sa thèse 2008 : 44).

Pour Ducrot (1993 : 113), la définition de Bally laisse penser que « *la notion de modalité (...) présuppose que l'on puisse séparer, au moins en théorie, l'objectif et le subjectif. Notamment elle exige qu'il y ait une part isolable de la signification qui soit pure description de la réalité* » cité par (Vion 2007 : 196)

Exprimer une modalité exige la présence d'un sujet pensant et parlant qui en utilisant un terme modalisant sur un *dictum* donné, le transforme en *modus* (Büyükgüzel 2011 : 132). Pour une meilleure explication, reprenons les exemples cités par Büyükgüzel (*ibid.*) et que plusieurs linguistes utilisent :

- a. Pierre est venu. (dictum)
- b. Pierre est **certainement** venu. (modus)
- c. Pierre **peut** venir. (modus)
- d. Pierre **doit** venir. (modus)

Ici, le *dictum* porte sur « la venue de Pierre », en y ajoutant les termes modalisants « certainement », « le verbe "pouvoir" » et « le verbe "devoir" », il se transforme en *modus*. Ce qui fait que le *modus* varie selon le choix du sujet parlant contrairement au *dictum* qui est unique (*ibid.*)

Dans le cadre de la théorie moderne, Ducrot considère le dictum comme une construction subjective, selon lui :

[...] les mots de la langue [sont] incapables, de par leur nature même, de décrire une réalité. Certes les énoncés se réfèrent toujours à des situations, mais ce qu'ils disent à propos de ces situations n'est pas de l'ordre de la description. [...]. Ce qu'on appelle idée, dictum, contenu propositionnel n'est constitué par rien d'autre, selon moi, que par une ou plusieurs prises de positions (Ducrot, 1993 : 128) cité par (Vion 2004 : 96-97)

Ainsi, un énoncé produit même sans qu'il y ait d'indices sur la présence du locuteur (marquage déictique), ne peut décrire une pure réalité. Son interprétation reste relative au locuteur dans la mesure où il faut prendre en considération le contexte et le cotexte dont celui-ci fait partie (Vion 2007 : 197)

On considère donc que « *le sujet parlant réagirait à une représentation construite par lui dans son propre discours* » (*ibid.*). Autrement dit, il produit une réaction modale (modus) sur un *dictum* (considéré comme une construction subjective).

1.2.2. Modalités d'énonciation vs modalités d'énoncé

Pour Le Querler (1996 :63), les modalités d'énonciation sont la marque du rapport entre le sujet énonciateur et un autre sujet. A travers ces modalités, le locuteur ordonne, conseille, suggère, demande... à quelqu'un d'autre de faire quelque chose. Cité par (Bauvarie Mouna dans son mémoire, 2007). Autrement dit, les modalités d'énonciation s'exercent sur l'interlocuteur et porte sur l'attitude du locuteur envers ce dernier.

Selon Meunier (1974 : 13), une phrase ne peut recevoir plus d'une modalité d'énonciation. Celles-ci se répartissent en trois formes de base qui sont : les assertifs (déclaratifs), interrogatifs et injonctifs (impératifs). Auxquelles Maingueneau ajoute l'exclamation qui, pour lui, « *fait appel à une grande diversité de structures* » (1999 : 58) cité par (Büyükgüzel 2011 : 135)

L’assertion

Les énoncés assertifs sont ceux qui présentent la réalité telle quelle, ils servent à dire ou à affirmer un fait. Pour Maingueneau (1999 : 46), l’assertion « *pose un état de choses comme vrai ou faux. D’un point de vue syntaxique, Il s’agit d’énoncés qui comportent un sujet exprimé et dont le verbe porte des marqueurs de personne et de temps* » cité par (Büyükgüzel 2011 : 136)

Exemple :

Je vais dans ma chambre. (assertion)

L’interrogation

Par l’interrogation, on peut exprimer une demande ou une question. Pour Maingueneau (1999 : 48) « *interroger quelqu’un, c’est le placer dans l’alternative de répondre ou de ne pas répondre. C’est aussi lui imposer le cadre dans lequel il doit inscrire sa réplique* » cité par (*ibid.*) ; c’est-à-dire que l’interrogation implique également le locuteur qui doit s’attendre à ne pas toujours avoir de réponse ou la réponse espérée de la part de son interlocuteur.

Exemple :

Vas-tu dans ta chambre ?

L’injonction

Par l’injonction, le locuteur tente d’influencer l’interlocuteur de différentes façons qui dépendent de la situation. Ainsi, la phrase injonctive peut manifester un ordre strict, un conseil, un souhait, une prière ou une demande polie (*ibid.*)

Exemple :

Va dans ta chambre !

Quant aux modalités d’énoncé, Nølke (1993 :143) les définit comme « *les regards que le locuteur pose sur le contenu de ce qu’il dit* » cité par (Bauvarie Mounga dans son mémoire, 2007). Elles renvoient donc au contenu de l’énoncé et à l’attitude du locuteur envers celui-ci.

Contrairement aux modalités d'énonciation, il peut exister plus d'une modalité d'énoncé au sein d'une même phrase (Meunier, 1974 : 13). Celles-ci recouvrent les modalités logiques (aléthiques, déontiques, épistémiques) et les modalités appréciatives (Büyükgüzel 2011 : 137) que nous tenterons de développer plus loin car c'est à ces modalités que nous nous intéressons dans le présent travail.

2. Modalité intrinsèque vs modalité extrinsèque

Pour Gosselin (2010), la modalité intrinsèque est celle qu'on peut exprimer par un lexème qui porte en lui-même une modalité ; c'est-à-dire qui se suffit à lui-même, indépendamment d'un autre. Soit l'exemple ci-dessous (*ibid.* p.96) pour clarifier cette notion :

- a. Cet assassin est lâche.

Dans cet énoncé, on trouve des modalités intrinsèques associées aux lexèmes *assassin* et *lâche*. Bien qu'il ne constitue pas de *modus* (tel que défini par Bally), l'énoncé contient deux modalités appréciatives (cf. 3.4.) portées par ces lexèmes et qui même indépendamment du contexte, expriment toujours ces modalités.

La modalité extrinsèque est celle relative au *modus* de l'analyse traditionnelle (*ibid.*). C'est-à-dire, aux termes modalisants qui opèrent sur le *dictum*. Elle peut s'exprimer en tant que modalité *de re* ou en tant que modalité *de dicto* (cf. 3.2.). En reprenant toujours l'exemple de Gosselin (2010 : 96), nous essayerons de donner plus d'explication de celle-ci :

- a. Je doute que cet assassin soit lâche.

Outre les modalités intrinsèques (développées supra), l'énoncé comporte également une modalité extrinsèque opérée par le terme modalisant « je doute que » et qui exprime une modalité épistémique (*ibid.*). Ainsi, le marqueur « je doute que » représente une réaction envers le *dictum* qui porte sur « la lâcheté de l'assassin » (un *dictum* qui, lui-même, est intrinsèquement porteur de modalité). Etant relative au *modus*, nous constatons que la modalité extrinsèque dépend du *dictum*. C'est-à-dire qu'elle ne peut fonctionner en tant que telle en dehors de celui-ci.

2.1. Modalité dénotée vs modalité associée

Les modalités intrinsèques, selon Gosselin (2010 : 102), s'expriment par différents moyens soit en étant dénotées soit en étant associées.

On entend par modalité dénotée, celle dont le lexème dénote une valeur modale et qui peut varier selon le type de modalité. Ainsi, le substantif "permission", ou le verbe "permettre" dénotent la valeur modale déontique du « permis ». (*ibid.*)

Les modalités associées quant à elles, peuvent être soit linguistiquement marquées par des lexèmes auxquels on associe un certain type de modalité tels que : *assassin* et *lâche* (cf. supra). Soit pragmatiquement inférées par des lexèmes qu'on associe à des stéréotypes à partir desquels on peut inférer la modalité. Notons que dans ce cas, elles sont contextuellement annulables (*ibid.* p.104). Pour mieux expliquer comment peuvent-elles être inférées, nous empruntons à Gosselin (*ibid.* p.23) un exemple de modalité associée à un stéréotype : le lexème "vacances" présenté dans un syntagme comme « *prendre des vacances* », peut être associé à des stéréotypes comme *bonheur, félicité, plaisir*, etc. et porte ainsi une modalité appréciative positive.

2.2. Modalités *de re* vs modalités *de dicto*

Selon Vion (2006 : 15), les modalités peuvent être linguistiquement marquées par des modalités *de re* et des modalités *de dicto*.

Les modalités *de re* sont celles qui portent sur le prédicat (Day 2010 : 14). Celles qui intègrent le *dictum*, tels que les verbes modaux ou les modes verbaux (Vion 2007 : 199). C'est-à-dire que ce sont des formes qu'on trouve à l'intérieur de la représentation.

Exemple :

- a. Pierre peut venir.

Ici, il s'agit d'une modalité *de re* où le verbe modal « pouvoir » porte sur le prédicat (la modalité ici, intègre le *dictum* portant sur la venue de Pierre).

Tandis que les modalités *de dicto* sont celles qui portent sur la proposition entière (Day 2010 : 14). Celles qui « *permettent au modus de constituer une proposition distincte du dictum* » (Vion 2007 : 199) ; autrement dit, le *modus*, dans ce cas, constitue une expression détachée de celui-ci.

Exemple :

- a. Il est obligatoire que les enfants sortent.

Ici, il s'agit d'une modalité *de dicto* qui porte sur la proposition entière et dont le *modus* « il est obligatoire que » est détaché du *dictum* (portant sur la sortie des enfants).

3. Les différents domaines de la modalité

En raison des différents points communs que peuvent avoir les modalités d'énoncé, nous présentons ici, les quatre types de modalité à connaître afin de distinguer plus précisément la modalité déontique (qui constitue l'objet du présent travail) car « *une conscience des différents types des modalités est particulièrement importante quand on a affaire à des marqueurs polysémiques susceptibles d'exprimer plusieurs types de modalités* » (Eva Thue Vold 2008 : 42).

3.1. Les modalités déontiques

Les modalités déontiques sont les modalités du "devoir" qui ont découlé du carré logique d'Aristote (Cervoni 1992 : 76). D'un point de vue linguistique, elles expriment un jugement que le locuteur émet à propos d'un événement (une attitude envers l'exécution de ce qu'il dit). Elles sont liées à la permission, l'interdiction et l'obligation (Gosselin 2010 : 361) et confèrent à l'interlocuteur un statut central quand elles interviennent pour *faire faire* quelque chose à quelqu'un, opérant ainsi comme des actes directifs, c'est pourquoi, elles sont appelées les modalités de *faire* (Eva Thue Vold dans sa thèse 2008 : 73)

Pour Le Querler (1996), ces modalités correspondent à la modalité intersubjective (cité par Day 2010 : 26) ; celle qui marque la volonté, le désir ou l'exigence que le locuteur effectue envers l'interlocuteur (Le Querler 2004 : 647)

3.1.1. Les valeurs modales déontiques

Les valeurs qui sont associées au domaine modal déontique se définissent relativement au sein du carré modal déontique (cf. 1.1.) : l'obligatoire et son contraire, l'interdit ; son contradictoire, le facultatif ainsi que le contradictoire de l'interdit, le permis.

Gosselin (2010 : 216) considère comme utile de faire la distinction entre :

- a) L'obligation « forte » (qui est une obligation formelle) comme dans : Il faut que tu reviennes
- b) L'obligation « faible » (comme le « conseillé », « le recommandé ») : Tu devrais arrêter de fumer

Ainsi qu'entre :

- a) L'interdiction « forte » (qui est une interdiction formelle) comme dans : Tu ne dois pas fumer
- b) L'interdiction « faible » (comme le « déconseillé ») : Il vaudrait mieux que tu ne fumes pas

Il ajoute ces valeurs dans le but de rendre compte du degré de leur force.

3.1.2. Différents moyens d'exprimer la modalité déontique

Pour présenter les différents moyens d'exprimer cette modalité, nous nous référons à Gosselin (2010 : 365). Nous les illustrerons par certains exemples que nous lui empruntons et par d'autres que nous construisons nous-mêmes.

Comme modalités intrinsèques, les modalités déontiques s'expriment au niveau lexical en tant que modalités dénotées (par des lexèmes dénotant la valeur modale déontique tels que : permission, obligation, obliger...), par exemple : La loi des finances oblige les citoyens à se serrer la ceinture.

Au niveau sublexical (l'analyse des prédicats en sous-prédicats), elles peuvent être linguistiquement marquées (ex. : la définition du mot « astreinte » marque une modalité déontique liée à l'obligation) ou pragmatiquement inférées si on les associe à

des stéréotypes (dont certains varient selon le discours) par exemple : On peut inférer à partir du terme « danger » « un danger qu'il faut éviter »

Comme modalités extrinsèques (correspondant au *modus*), elles peuvent s'exprimer par :

a) Des opérateurs prédicatifs qui incluent :

-Les coverbes modaux *pouvoir* et *devoir* dans leur lecture déontique *de re* (ex. : Luc doit/peut sortir)

-Les périphrases verbales (ex. : Luc est dans l'obligation / a le droit / la permission de sortir)

b) Des opérateurs propositionnels qui incluent :

-L'impératif (ex. : Prenez vos cahiers)

-Le subjonctif (ex. : Qu'il vienne immédiatement)

-Le présent à valeur injonctive (ex. : Tu te mets au travail immédiatement)

-Le présent gnominique (ex. : On se lave les mains avant de manger)

-Le futur (ex. : Tu n'oublieras pas de fermer la porte)

-L'infinitif (ex. : essayer ses pieds avant d'entrer)

c) Des métaprédicats qui incluent :

-*Devoir* et *pouvoir* dans leur lecture déontique *de dicto* (ex. : La viande doit absolument être tendre / Les candidats peuvent être mariés)

-Construction impersonnelle de lexèmes dénotant la valeur modale déontique (ex. : Il est obligatoire / interdit / permis que / de ...)

-Les verbes exprimant des actes illocutoires directifs (ex. : Je vous ordonne / interdis de ...)

-La tournure impersonnelle « *il faut que* » (ex. : « Il fallait que son frère fût l'honneur à la famille »)

Les adverbes déontiques peuvent également être considérés comme un moyen d'expression de la modalité, en les combinant à d'autres marqueurs déontiques pour déterminer la force de celle-ci (ex. : Vous devez impérativement rendre ce dossier pour lundi)

En pragmatique, les modalités déontiques sont inférables soit parce qu'elles sont associées à des stéréotypes (au niveau sublexical), soit parce qu'elles sont liées à des situations de discours (dépendant du contexte et des relations qu'entretiennent les participants).

3.2. Les modalités aléthiques

Les modalités aléthiques (qui concernent la vérité du contenu des propositions) constituent le fondement de la modalité (dans la logique classique) d'où découlent les modalités épistémiques et les modalités déontiques (élargissement de la logique modale vers une logique non classique) (Cervoni 1992)

La modalité aléthique renvoie à une « *vérité objective* », ce qui veut dire qu'elle sert à décrire une réalité existant en soi dépourvue des jugements portés sur elle (Gosselin 2010 : 314)

Enoncer par exemple « Il pleut » relève d'une simple assertion objective, décrivant une réalité (dépourvue de tout positionnement).

3.2.1. Les valeurs modales aléthiques

Nous retrouvons ces valeurs modales au sein du quaterne aristotélicien (Cf. 1.1.), nous avons le nécessaire ; son contraire l'impossible et son contradictoire le contingent ainsi que le contradictoire du possible, l'impossible. (Cervoni 1992)

3.2.2. Différents moyens d'exprimer la modalité aléthique

En tant que modalités intrinsèques, les modalités aléthiques peuvent être exprimées par « les modalités dénotées » par des lexèmes comme (possible, nécessaire...) fonctionnant comme des métaprédicats. (Gosselin 2010 : 318-321)

Elles peuvent aussi être associées aux lexèmes (*ibid.*) comme :

-Termes purement dénotatifs ou relationnels (noms propres, pronoms..., énoncer par exemple « La Russie est un pays », le terme « Russie » ici, est purement dénotatif et n'est accompagné d'aucune autre modalité)

-Termes classifiants (ex. : table, inflammable..., "l'insecticide est un produit inflammable")

-Termes porteurs de plusieurs modalités (ex. : magnifique, malfaiteur..., ces termes porteurs également d'une modalité appréciative peuvent faire l'objet d'une simple assertion)

Cependant, en tant que modalités extrinsèques, elles s'expriment par :

-Les coverbes modaux « devoir » et « pouvoir » dans leur lecture aléthique. (Ex. : si je lance une pierre, elle doit nécessairement retomber)

-Des adverbes quantificateurs (ex. : nécessairement, certains...)

-La construction impersonnelle des métaprédicats (ex. : il est nécessaire/ possible / impossible..., "il est nécessaire de connaître la table de multiplication")

3.3. Les modalités épistémiques

Contrairement aux modalités aléthiques, les modalités épistémiques sont des « vérités subjectives » fondées sur le savoir et la croyance. Elles servent à porter des jugements descriptifs (qui ne constituent pas des jugements de valeur) renvoyant non pas à une réalité en soi, mais plutôt à l'évaluation subjective de cette réalité (*ibid.* p.325) ; autrement dit, elles représentent une attitude envers la valeur de vérité de l'information, elles réfèrent à la connaissance, au savoir, au doute et se matérialisent par des expressions linguistiques telles que les verbes savoir, croire, ignorer, s'imaginer...(Day 2010 : 26)

Ces modalités selon Le Querler (1996), à l'inverse des modalités déontiques, correspondent à la modalité subjective (*ibid.*), celle qui exprime le rapport qu'entretient le sujet énonciateur avec son énoncé (Le Querler 2004 : 646)

Exemple :

Je suis certain que Marie est rentrée.

3.3.1. Les valeurs modales épistémiques

Les valeurs modales de la modalité épistémique se définissent au sein du carré logique épistémique (cf. 1.1.), il comprend le certain ; son contraire l'exclu et son contradictoire le contestable ainsi que le contradictoire de l'exclu, le probable. (Cervoni 1992)

3.3.2. Différents moyens d'exprimer la modalité épistémique

Les modalités épistémiques peuvent s'exprimer à l'aide de marqueurs ou par inférences. (Gosselin, p.329)

Comme modalités intrinsèques, elles sont marquées soit par des lexèmes dénotant la valeur modale épistémique (certitude, doute...) soit en tant que modalités associées aux lexèmes (aux niveaux lexical et sublexical) ou aux substantifs à référence variable (Dieu, fantômes...) (*ibid.*)

En tant que modalités extrinsèques, elles s'expriment par (*ibid.*) :

- Des verbes et des périphrases verbales (ex. : sembler, être censé...).
- Les coverbes modaux « devoir » et « pouvoir » dans leur lecture épistémique. (Ex. : Pierre peut arriver à tout moment)
- Des adverbes (ex. : certainement...).
- Des verbes d'attitude propositionnelle (ex. : je crois que...).
- Des constructions impersonnelles (ex. : il semble que).

3.4. Les modalités appréciatives

Comme les modalités épistémiques, les modalités appréciatives servent à porter des jugements subjectifs sur le monde. Seulement, ici, on parle de jugements de valeur dont le sujet est envisagé comme source de désirs. Désirs par lesquelles on entend le désirable. Elles servent « à évaluer les objets et les procès sous l'angle des désirs (ou des aversions) » (Gosselin 2010 : 333)

Contrairement au désir (qui ne porte que sur le possible), le désirable peut porter sur le passé, le présent ou le futur. (*ibid.*)

Avec les modalités épistémiques, les modalités appréciatives correspondent à la modalité subjective (Le Querler 2004 : 646)

Exemple :

a) Je suis heureux de te revoir

Le locuteur ici, marque son appréciation par rapport au contenu propositionnel de son énoncé "revoir quelqu'un"

3.4.1. Différents moyens d'exprimer la modalité appréciative

En se référant toujours à Gosselin (2010 : 339-341), les modalités appréciatives, tout comme les modalités épistémiques s'expriment soit par des marqueurs soit par inférences.

Comme modalités intrinsèques, elles sont marquées par des lexèmes dénotant la valeur modale appréciative (plaisir, bonheur...) ou en tant que modalités associées aux niveaux lexical et sublexical (ex. : cadeau, château...).

En tant que modalités extrinsèques, elles sont marquées par :

- Des périphrases verbales (ex. : réussir à, risquer de...)
- Des adverbes appréciatifs (ex. : heureusement...)
- Des locutions prépositives (ex. : par chance...)
- Des interjections (ex. : hélas ! ouf !...)
- Des verbes d'attitudes propositionnelle (ex. : je regrette que...)
- Des constructions impersonnelles (ex. : il est heureux que...)

3.4.2. Les valeurs modales appréciatives

Les valeurs modales appréciatives sont liées au *désirable* (quand il s'agit d'une modalité appréciative positive) et l'*indésirable* (quand il s'agit d'une modalité appréciative négative) (Gosselin 2010)

4. Aspect sémantico-pragmatique de la modalité

Bien que la modalité soit une catégorie sémantique, elle peut avoir une dimension pragmatique dans la mesure où le locuteur utilise les marqueurs modaux pour influencer l'interlocuteur (Eva Thue Vold dans sa thèse 2008 : 47). Autrement dit, la mise en œuvre de ces marqueurs dans le but d'agir sur l'autre confère à la modalité (qui est une catégorie sémantique) un aspect pragmatique.

Ainsi, pour Gosselin (2010 : 21), la modalisation « *désigne le processus qui consiste à choisir d'employer une modalité particulière à des fins pragmatiques, illocutoires et/ou perlocutoires* »

Dans son livre (2010 : 17-22), il rend compte de la relation qui existe entre la modalité et la force illocutoire (celle-ci relevant d'une théorie sémantico-pragmatique). En se référant à Brunot (1936 : 509), il démontre qu'on peut considérer des propositions qui relèvent habituellement de la force illocutoire comme modalités (même si la théorie des actes n'existait pas encore). Ainsi, le mode impératif par exemple (dont la force illocutoire peut être l'ordre, le conseil, etc.) peut être considéré comme une modalité, soit l'exemple-ci :

a. Sortez !

Cet énoncé contient une force illocutoire qui relève de l'ordre (qui peut être liée aux modalités d'énonciation à savoir, l'injonction) et en même temps une modalité déontique liée à la valeur d'obligation. Ainsi, l'impératif ici, relève des deux modalités à la fois (modalités d'énonciation et modalités d'énoncés) et exprime dans les deux cas la même force illocutoire.

Gosselin (*ibid.* p.20) souligne que les modalités linguistiques contribuent à déterminer la force illocutoire d'un énoncé. Il précise qu'on ne peut pas avoir le même type de force en changeant le type de modalité. Soit les exemples-ci :

- a. Peut-être qu'il a fumé (assertion)
- b. Il est interdit de fumer (interdiction)

L'énoncé (a) porte une modalité épistémique qui lui confère une force illocutoire différente de celle de l'énoncé (b) qui porte une modalité déontique.

Cependant, il est possible d'exprimer une même force illocutoire par diverses modalités. A cet effet, Gosselin (*ibid.*) prend pour exemple le cas d'un acte directif (acte illocutoire chez Searle qui vise à faire faire quelque chose par l'interlocuteur). Soit :

- a. Vous devez compléter ce dossier
- b. Je serais heureux / satisfait si vous complétiez ce dossier

Dans l'énoncé (a), l'acte directif est exprimé par une modalité déontique. Tandis que dans (b), il est exprimé par une modalité appréciative.

Mais ceci n'empêche pas ces tournures modales d'avoir des incidences pragmatiques dans la mesure où « *la modalité permet de moduler la force de l'engagement, du locuteur ou de l'allocutaire, associé à l'acte illocutoire* » (*ibid.* p.21)

C'est ainsi que l'aspect pragmatique des modalités vient enrichir l'aspect sémantique de celle-ci.

4.1. Dimension pragmatique des modalités déontiques :

Nous essaierons de rendre compte de la dimension pragmatique de ces modalités par rapport à leurs rôles dans le discours. Gosselin (2010 : 369) cite « le droit » (qui s'inscrit dans un cadre institutionnel) comme un type de discours qui relève fondamentalement de ces modalités (celles-ci ayant fait l'objet de la philosophie juridique). Pour lui, dans un tel domaine, elles « *permettent d'accomplir des actes directifs (ordres, permissions, interdictions...)* » ; autrement dit, elles produisent des effets sur le comportement du sujet quand il est représenté comme étant « bon » ; ainsi,

il accomplit ce qu'il est obligé de faire institutionnellement et évite ce qui lui est interdit.

A titre d'exemple, dans l'énoncé « *je vous interdis de voler* », il existe une modalité déontique qui accomplit un acte selon lequel on ordonne l'individu concerné.

Toutefois, Gosselin (*ibid.*) précise que dans le cas de l'obligation (lorsque le sujet concerné n'est pas prédisposé à accomplir cette action), l'acte directif relevant de l'ordre serait impertinent.

5. Les différentes valeurs des coverbes modaux *devoir* et *pouvoir*

La langue met à la disposition du locuteur les mêmes termes pour exprimer différents types de modalité, les marqueurs linguistiques de celle-ci, sont hautement polysémiques. (Dendale 1999 : 8)

Nous essayerons ici, de rendre compte des différentes interprétations des coverbes modaux *devoir* et *pouvoir*, sachant qu'ils constituent des marqueurs en communs des trois modalités logiques (déontiques, aléthiques, épistémiques) développées supra.

Aux coverbes modaux *devoir* et *pouvoir*, on attribue généralement les valeurs déontiques et les valeurs épistémiques. Toutefois, certains linguistes (notamment Kronning 1996) leur ajoutent une autre valeur, la valeur aléthique. Cité par (*ibid.* p.9)

5.1. *Devoir* et *pouvoir* et leur valeur déontique

Le pouvoir déontique réfère à la permission (ex. : Vous pouvez disposer)

Tandis que le devoir déontique réfère à l'obligation et la nécessité (ex. : Tu dois mettre ton manteau !).

Lorsqu'il est au présent, le devoir déontique exprime une obligation forte, au conditionnel, il exprime une obligation faible « un conseil » (ex. : Tu devrais mettre ton manteau.)

Le devoir déontique peut, selon Huot (1975) cité par (Xiaoquan Chu 2008 : 84) :

- Se mettre au futur (ex. : Jean devra établir un rapport)

- Avoir le pronom clitique *le* comme complément (ex. : elle le doit)
- Il peut aussi recevoir l'accent contrairement au devoir épistémique.
- Quand le verbe *devoir* est à l'infinitif précédé par un autre verbe modal, c'est un devoir d'obligation (ex. : Jean va devoir faire ce travail)

Ces deux verbes sont focalisés sur l'attention du locuteur et sur l'ensemble de la proposition (ils sont intra-prédicatifs, c'est-à-dire qu'ils sont étroitement liés au prédicat au point de constituer un prédicat complexe) (*ibid.*)

5.2. *Devoir et pouvoir et leur valeur épistémique*

Le pouvoir épistémique réfère à la non exclusion (éventualité), la faible probabilité (ex. : Il peut pleuvoir, ce soir.)

Tandis que le devoir épistémique indique la forte probabilité (ex. : Il doit faire très froid en France ce mois-ci).

Contrairement au devoir déontique, le devoir de probabilité ne peut pas se mettre au futur ni avoir le pronom clitique *le* ni recevoir l'accent. Quand le verbe à l'infinitif qui suit le verbe *devoir* est un verbe impersonnel, il ne peut être qu'un devoir de probabilité. (Huot. 1975) cité par (Xiaoquan Chu 2008 : 84)

Ces deux verbes sont focalisés sur le fait qu'il existe au moins quelque preuve qui permette d'exprimer la proposition (ils sont extra-prédicatifs, c'est-à-dire qu'ils marquent un jugement extérieur au prédicat) (*ibid.*)

5.3. *Devoir et pouvoir et leur valeur aléthique*

Le pouvoir aléthique réfère à la capacité (ex. : Maintenant qu'il est déplâtré, il peut marcher). Tandis que le devoir aléthique exprime une forme de nécessité objective « une nécessité absolue » (ex. : Si je lance une pierre en l'air, elle doit retomber) (Gosselin 2010)

6. La subjectivité

La modalité qui constitue l'objet de notre travail, « *est une expression de l'attitude du locuteur par rapport au contenu propositionnel de son énoncé* » (Le Querler 1996 : 61) cité par (Büyükgüzel 2011 : 134). Elle représente donc une dimension de la subjectivité. C'est pourquoi, il est essentiel de définir cette notion qu'est la subjectivité.

Selon Benveniste « *c'est dans et par le langage que l'homme se constitue comme sujet, parce que le langage seul se fonde [...] dans sa réalité qui est celle de l'être, le concept d'ego* » cité par (Day 2010 : 49). Autrement dit, le fait de pouvoir se présenter comme sujet relève de la « subjectivité ».

Pour lui, elle est intimement liée au langage dans la mesure où « *Une langue sans expression de la personne ne se conçoit pas* » (Benveniste 1966 : 259). Le rejoignant dans son idée, Orechionni croit qu'« *aucun lieu langagier n'échappe à l'emprise de [celle-ci]* » cité par Aouadi Lemya dans son mémoire (2015 : 22-24)

Elle démontre le jugement personnel du locuteur vis-à-vis de son message et qui est marqué à travers différents moyens (*ibid.* p.23) ; autrement dit, cette subjectivité ne se limite pas aux repérages déictiques (je, ici, maintenant...) car :

En limitant la réflexion sur la subjectivité aux marques de la personne (pronoms personnels de première ou de deuxième personne), aux déterminants ou pronoms démonstratifs et possessifs (cet arbre, mon arbre, ça, le mien...), aux adverbes déictiques (ici/là/là-bas, hier/aujourd'hui/demain), on se prive de la possibilité de relier le sujet égotique pleinement individualisé, aux autres formes d'apparition de la subjectivité, beaucoup plus discrètes et diffuses, mais effectives. (Rabatel 2005 : 119), ces autres formes peuvent être des modalités tel que dans le présent travail.

La subjectivité est donc toute manifestation (qu'elle soit par l'actualisation déictique ou par l'actualisation modale ou autre...) du locuteur dans le discours.

6.1. Énoncé et énonciation

Il est important de définir les notions d'énoncé et d'énonciation dans la mesure où les modalisations sont considérées comme des « *marques de l'énonciation dans l'énoncé* » (Aouadi Lemya dans son mémoire 2015 : 20) et les modalités comme faisant partie de tout énoncé (Vion 2005 : 5)

Maingueneau définit l'énoncé comme l'« objet linguistique » résultant de l'utilisation de la langue, cité par (Day 2010 : 49). Il est le résultat (quelle que soit sa nature : un mot, une suite de mots, un ensemble de phrases...) d'une production langagière faite par le locuteur qui entretient des relations avec son interlocuteur ainsi qu'avec ce qu'il énonce et dont on repère les traces à travers l'utilisation de certaines marques linguistiques (Day 2010 : 49)

Son sens est déterminé par le temps, le lieu et le sujet d'énonciation, ainsi que l'individu auquel l'énoncé est adressé ; autrement dit, il est déterminé par tout ce qui constitue son contexte (Aouadi Lemya dans son mémoire 2015 : 19)

L'énonciation quant à elle, associe le linguistique à l'extralinguistique. Ainsi, elle établit un lien entre le discours et ses conditions de production (*ibid.* p.21)

Pour Maingueneau, l'énonciation est définie comme « *l'acte individuel d'utilisation de la langue* » cité par (Day 2010 : 49). Elle est « *l'opération présupposée par tout énoncé qui en est le fruit* » (courtes, 2007 : 112) cité par (Aouadi Lemya dans son mémoire 2015 : 19)

Sa problématique, selon Kerbrat-Orecchioni, réside dans la recherche des marques linguistiques (telles que les embrayeurs, les modalisateurs...) qui sont relatives au locuteur et par lesquels il « *imprime sa marque à l'énoncé, s'inscrit dans le message (implicitement ou explicitement) et se situe par rapport à lui ; cela recouvre tout le problème de « distance énonciative* » cité par (Day 2010 : 50). Autrement dit, elle réside dans le repérage des différents moyens langagiers d'expression de la subjectivité.

6.2. Modalité et modalisation

Traditionnellement, on définit la modalisation comme étant un processus de réaction à l'égard de l'énoncé et dont la modalité constitue le résultat (Eva Thue Vold dans sa thèse 2008 : 46) ; cela revient à dire qu'elle désigne la mise en œuvre de la modalité dans le discours.

Depuis 2001b et 2003, Vion fait la distinction entre modalité et modalisation en considérant que tous les énoncés sont porteurs de modalités mais ils ne sont pas toujours porteurs de modalisations.

Selon lui (Vion 2005 : 5), la modalité qui représente une réaction subjective du locuteur « *accompagne obligatoirement un énoncé exprimant un dictum* » même quand celle-ci s'exprime par des signaux coverbaux seulement ; c'est-à-dire, au-delà des diverses expressions linguistiques qui peuvent la marquer.

Quant à la modalisation, elle se définit comme « *une mise en scène énonciative particulière impliquant un dédoublement énonciatif du locuteur dont l'une des énonciations se présente comme un commentaire réflexif porté sur l'autre.* » (Vion 2005 : 147) ; c'est-à-dire qu'elle désigne le fait que le locuteur se construit deux instances énonciatives différentes, l'une prend en charge l'énoncé et l'autre prend en charge le jugement porté sur celui-ci.

Contrairement à la modalité, la modalisation n'apparaît qu'occasionnellement dans un énoncé. Elle se manifeste par un dédoublement énonciatif complexe (Vion 2005 : 5). Ainsi, le locuteur se construit deux différentes positions et donc deux énonciateurs (Vion 2007 : 202)

Les exemples qui suivent (empruntés à Vion 2005 : 147) rendent compte de la différence entre modalité et modalisation :

(1) Pierre viendra jeudi prochain (avec des signaux coverbaux de certitude)

Je suis certain que Pierre viendra jeudi prochain (*idem*)

Il est certain que Pierre viendra jeudi prochain (*idem*)

- (2) Pierre viendra certainement jeudi prochain
Pierre viendra sans doute jeudi prochain
Pierre viendra sûrement jeudi prochain

Selon Vion, dans les énoncés (1), il s'agit d'une modalité de certitude contenant obligatoirement des signaux coverbaux qui expriment également une réaction modale de la part du locuteur. Tandis que dans les énoncés (2), les modalisateurs *certainement*, *sans doute*, *sûrement* qui « *expriment littéralement la certitude, inscrivent ces énoncés dans un univers du probable* », ils jouent donc le rôle d'un commentaire réflexif établissant une distanciation vis-à-vis des énoncés, provoquée par le dédoublement énonciatif du locuteur. Ainsi, dans l'exemple Pierre viendra certainement jeudi, le locuteur se manifeste à travers deux instances énonciatives « *avec un énonciateur E1 qui produit l'énoncé Pierre viendra jeudi et un énonciateur E2 qui, avec certainement, produit un commentaire réflexif portant sur cet énoncé* » (Vion 2007 : 202-203)

La modalisation contribue donc à l'opacification du sens à travers un commentaire réflexif qui construit l'image d'un sujet dédoublé, complexifiant ainsi la représentation du locuteur et entraînant un brouillage au niveau de ses positionnements (Vion 2004 : 103)

Dans le présent travail, outre l'intérêt que nous portons aux modalités, nous en accorderons de même au concept de modalisation qui contribuerait à inscrire les énoncés dans un univers dialogique.

6.2.1. Les modalisateurs

Les modalisateurs marquent l'attitude du sujet parlant envers son énoncé. Selon Franck (2000 : 21) :

Un modalisateur est une expression linguistique, un morphème, un procédé typographique, ou bien un phénomène prosodique, qui marque le degré d'adhésion du sujet de l'énonciation à l'égard du contenu des énoncés qu'il profère. Cette adhésion peut être forte, moyenne, faible, ou bien nulle dans le cas du rejet. Cité par (Büyükgüzel 2011 : 134)

C'est-à-dire qu'en plus de leur capacité à marquer la présence du sujet parlant, les modalisateurs démontrent sa prise de position vis-à-vis de l'énoncé.

Selon Vion (2007 : 210), ils remplissent une fonction de connexion entre deux fragments discursifs et opèrent ainsi comme un commentaire réflexif opacifiant le sens de l'énoncé, produisant une double énonciation d'où une distanciation du locuteur vis-à-vis de celui-ci. Les exemples mentionnés supra illustrent le rôle des modalisateurs.

7. Dialogisme et polyphonie

Dans le présent travail, nous envisageons la prise en charge de la modalité et la modalisation dans un cadre dialogique c'est pourquoi nous jugeons nécessaire de définir les concepts de dialogisme et polyphonie.

Par dialogisme, Bakhtine (1977, 1978) exprime le fait que toute parole est habitée de voix et d'opinions au point qu'elle peut être appréhendée comme des reformulations aux paroles antérieures qui se font souvent inconsciemment. Cité par (Vion 2005 : 1). Pour lui, les énoncés émanant « *d'un interlocuteur unique [...] sont monologiques par leur seule forme extérieure, mais, par leur structure sémantique et stylistique, ils sont en fait essentiellement dialogiques* » (Volochnikov 1981 : 292) cité par (Dictionnaire de l'AD 2002 : 175). Ainsi, tout ce qu'on dit est imprimé d'un déjà-dit que nous reprenons le plus souvent inconsciemment.

Le dialogisme est donc l'ensemble des dialogues entretenus avec le « tout discursif ». (Vion 2005 : 152). Il réfère aux relations que tout énoncé entretient avec les énoncés produits antérieurement ainsi qu'avec ceux qui pourraient être produits à l'avenir. (Dictionnaire de l'AD 2002 : 175)

Quant au concept de polyphonie, Bakhtine l'emploie dans son livre célèbre sur Dostoïevski (1929) pour désigner les relations réciproques entre l'auteur et le héros de l'œuvre de celui-ci. Des relations, selon lesquelles l'auteur fait parler plusieurs voix à travers son texte. (*ibid.*). Selon lui (1978 : 158) :

Toute causerie est chargée de transmissions et d'interprétations des paroles d'autrui. On y trouve à tout instant une « citation », une « référence » à ce qu'a dit telle personne, à ce qu'on dit », à ce que « chacun dit », aux paroles de l'interlocuteur, à nos propres paroles

antérieures, à un journal, une résolution, un document, un livre... La plupart des informations sont transmises en général sous une forme indirecte, non comme émanant de soi, mais se référant à une source générale non précisée : « j'ai entendu dire », « on considère », « on pense ». (...) parmi toutes les paroles que nous prononçons dans la vie courante, une bonne moitié nous vient d'autrui. Cité par (Vion 2005 : 1)

On parle donc de polyphonie dès la coexistence manifeste de deux voix (Vion 2005 : 3). Dans les années 80, cette notion est redécouverte par certains linguistes dont Ducrot qui l'étudie au niveau de l'énoncé contrairement à Bakhtine qui le fait au niveau du texte littéraire. (Dictionnaire de l'AD 2002 : 444)

La polyphonie en linguistique, désigne donc une mise en scène énonciative le plus souvent non consciente qui a en commun avec le dialogisme le fait qu'ils représentent tous les deux un dialogue *in absentia* ; c'est-à-dire un dialogue qui se fait intérieurement (Vion 2005 : 5). Ducrot a le grand mérite d'avoir introduit cette notion en linguistique, s'attaquant à l'unicité du sujet parlant, le distinguant ainsi du locuteur et de l'énonciateur.

7.1. Dialogisme constitutif vs dialogisme montré

Le dialogisme constitutif est « une reprise-modification de productions antérieures sans que le locuteur n'en ait réellement conscience et sans qu'il procède à une mise en scène explicite de voix. » (Vion 2005 : 152) ; c'est-à-dire que c'est un dialogue *in absentia* qui exprime le fait que toute production est une reprise de la parole d'autrui autrement, faite inconsciemment et donc implicitement par le locuteur.

Quant au dialogisme montré, assimilé à la polyphonie, il consiste à rendre manifeste, au niveau du discours, l'existence d'une pluralité de voix (*ibid.*) ; autrement dit, la présence d'autres voix est explicitée, le discours rapporté par exemple est une forme de dialogisme montré. Ainsi, dans le présent travail, nous qualifierons de polyphoniques, les énoncés relevant du « dialogisme montré »

7.2. Dimensions dialogiques/polyphoniques de la modalisation

Traditionnellement, la modalisation désigne la mise en œuvre de la modalité dans le discours. Nous nous intéresserons dans ce cas, à l'étude de la modalité dans un cadre dialogique. Pour cela, nous nous focaliserons sur le sujet qui est à l'origine de celle-ci et que nous appelons « sujet modal », faisant ainsi la distinction entre locuteur et énonciateur (que nous développerons infra) car selon Rabatel (2009a), elle confère à la modalité une dimension polyphonique/dialogique dans la mesure où celle-ci peut être prise en charge par une pluralité de sujets.

7.2.1. La notion de prise en charge

Avant de développer la notion de « sujet modal », il est important de comprendre celle de « prise en charge » que nous définissons ici, brièvement en nous référant à la ScaPoLine à partir des travaux de Dendale et Coltier (2005 : 137). Celle-ci assimile le terme de prise en charge à celui de responsabilité/non responsabilité qui correspond soit au fait que le locuteur s'associe au message véhiculé par l'énoncé (message dont il est le responsable), soit à celui d'être en accord avec ce que l'énoncé avance ; c'est-à-dire, en y adhérant (le prenant ainsi en charge sans pour autant en être le responsable)

7.2.2. Le sujet modal

A la suite de Bally (1932), nous entendons par sujet modal qui est une partie constitutive du *modus*, l'instance responsable du jugement ; c'est-à-dire, l'instance de prise en charge de la modalité.

Selon lui, il est nécessaire de « *dissocier le locuteur (ou « sujet parlant ») du « sujet modal »* » :

Soit 'Il est interdit de fumer' : si je lis cet avis affiché dans un wagon de chemin de fer, tout un ensemble de circonstances me fait comprendre que cette défense émane de la direction, et si un employé de la compagnie, me voyant fumer dit : 'Il est défendu de fumer', il est clair que cette interdiction ne vient pas de lui et qu'il n'est que le porte-parole de ses supérieurs. (Bally 1932 : 35) cité par (Gosselin 2010 : 53)

Partant de cette nécessité et pour une meilleure compréhension de la notion de **sujet modal**, nous établirons ici, une distinction entre sujet parlant, locuteur et énonciateur qui constitue un élément central de la polyphonie énonciative de Ducrot (1984) et qu'il est nécessaire de comprendre puisque nous nous intéresserons plus particulièrement à la disjonction locuteur/énonciateur dans la mesure où elle nous permet de « *penser la prise en charge dans un cadre dialogique* » (Rabatel 2009a). Cité par (Rabatel 2010 : 369)

7.2.2.1. Le sujet parlant

Ducrot, en mettant en doute la notion de sujet parlant qui selon Bakhtine (1970) est un être empirique-producteur physique de l'énoncé, définit celui-ci comme un réseau complexe d'êtres discursifs² dont les voix résonnent dans le discours du locuteur. Cité par (Mohammadi-Aghdash dans sa thèse 2013 : 31)

Pour Maingueneau, le sujet parlant « *joue le rôle de producteur de l'énoncé, de l'individu (ou des individus) dont le travail physique et mental a permis de produire cet énoncé* » Cité par (Bauvarie Mouna dans son mémoire 2007)

Larcher (1998 : 219-220) souligne : le sujet parlant est un *être empirique, auteur du discours, mais extérieur à lui*. Cité par (Bauvarie Mouna dans son mémoire 2007)

Il est donc celui qui ne fait que produire matériellement l'énoncé sans pour autant le prendre en charge nécessairement. Ainsi, nous considérerons comme sujet parlant tout locuteur qui ne prend pas en charge l'énoncé qu'il produit.

7.2.2.2. Le locuteur

Le locuteur représente la personne à qui on doit imputer la responsabilité d'un énoncé. C'est-à-dire que c'est à lui que revient la prise en charge de celui-ci.

Ducrot (1984 : 193-209) entend par le terme de locuteur « *un être, [de discours], qui dans le sens même de l'énoncé, est présenté comme responsable de l'énonciation* »

²Ce concept est l'un des concepts fondamentaux de La ScaPoLine qui désigne des entités susceptibles de saturer les sources (NØlke, FlØttum & Norén 2004)

et à qui réfèrent le pronom je et les autres marques de la première personne » cité par (Mohammadi-Aghdash dans sa thèse 2013 : 31)

Pour lui, le locuteur laisse des traces dans son énoncé indiquant sa prise en charge de l'énonciation tels que les pronoms de la première personne ou le pronom caméléon « on »...(Dictionnaire de l'AD 2002 : 445) ; autrement dit, il se manifeste à travers l'actualisation déictique.

Pour le distinguer du sujet parlant, Ducrot prend le cas d'une circulaire de la forme « Je soussigné... », dont l'instance qui l'a rédigée est différente de celle qui l'a signée. Selon lui, la première instance joue le rôle du sujet parlant (celui qui n'a fait que produire l'énoncé) tandis que la deuxième représente le locuteur (celui qui est responsable de l'énonciation). Exemple cité par (Perrin 2004 : 269)

7.2.2.3. L'énonciateur

Les énonciateurs établissent une relation entre les points de vue- PDV présentés et le locuteur (Fløttum, 2000b : 20-30 et Fløttum, 2001b : 69-74) par des liens énonciatifs³ de « responsabilité et de non-responsabilité », les qualifiant ainsi d'être à l'origine de ces PDV. (Mohammadi-Aghdash dans sa thèse 2013 : 33). Ce sont pour Ducrot (1984 :204) :

Des êtres qui sont censés s'exprimer à travers l'énonciation, sans que pour autant on leur attribue des mots précis ; s'ils « parlent », c'est seulement en ce sens que l'énonciation est vue comme exprimant leur point de vue, leur position, leur attitude, mais non pas, au sens matériel du terme leurs paroles. Cité par (Bauvarie Mouna dans son mémoire 2007).

Selon lui, ils sont mis en scène par le locuteur pour présenter différents points de vue. Celui-ci peut s'associer à eux tout comme il peut s'en dissocier (Dictionnaire de l'AD 2002 : 445)

L'énonciateur se définit donc comme responsable du point de vue exprimé au sein de l'énoncé ; autrement dit, c'est celui qui prend en charge le jugement porté sur

³ Un des quatre éléments fondamentaux de la ScaPoLinE, les liens énonciatifs relient les êtres discursifs aux points de vue (NØlke, Fløttum & Norén 2004 : 30)

celui-ci. Un jugement qui peut se faire à travers l'actualisation modale (le choix et l'utilisation des modalités)

7.2.2.4. La disjonction locuteur/énonciateur

Le but de cette disjonction est de clarifier la notion de sujet modal. Cette dissociation selon Rabatel (2010 : 369), présente plusieurs avantages dans la mesure où elle nous permet de penser l'expression de la subjectivité sans la réduire au *je* ou aux marques de la première personne ; c'est-à-dire qu'elle nous permet de l'envisager d'une autre façon (par l'actualisation modale par exemple).

Elle nous permet également de penser la prise en charge dans un cadre dialogique (Rabatel, 2009a) et le dialogisme en faisant place aux énonciateurs externes et internes, à ceux qui parlent (ceux qui se placent en même temps comme locuteur) comme à ceux dont on envisage le PDV sans leur donner la parole. (Rabatel 2010 : 369).

Selon Rabatel (2003 : 133) : « *Le locuteur est l'instance qui profère un énoncé (dans ses dimensions phonétiques et phatiques ou dans ses réalisations scripturales) selon un repérage déictique à partir d'un ego. hic et nunc ou selon un repérage indépendant de sa situation d'énonciation* » ; autrement dit, c'est celui qui produit matériellement les énoncés (Rabatel 2010 : 370). Responsable de l'énoncé, il met en scène des énonciateurs auxquels il attribue des points de vue et des attitudes, telle est sa conception chez Ducrot (1984). Il est donc celui qui organise la régie entre différents énonciateurs.

Les énonciateurs, quant à eux ne sont qu'un choix du locuteur (Mohammadi-Aghdash dans sa thèse 2013 : 33) qui choisit de parler à travers des simulacres, des « *fluctuations permettant au sujet de jouer à cache-cache avec des opinions, de les camper, de disparaître, de jouer une position en mineur ou en contrepoint, puis de se réapproprié plus ou moins violemment une place énonciative dominante* » (Vion 1998 : 199).

Pour Ducrot (1984), Ils peuvent être identifiés lorsqu'il s'agit des diverses formes du discours rapporté. S'ils ne le sont pas, ils restent quand même identifiables

lorsque l'interlocuteur arrive à déterminer la source des points de vue ce qui n'est pas toujours le cas (Vion 2010 : 4)

Ainsi, l'énonciateur est présenté comme :

L'instance qui se positionne par rapport aux objets du discours auxquels il réfère, et, ce faisant, qui les prend en charge. La notion d'énonciateur correspond à une position (énonciative) qu'adopte le locuteur, dans son discours, pour envisager les faits, les notions, sous tel ou tel PDV pour son compte ou pour le compte des autres (Rabatel 2010 : 370)

Etant à l'origine du point de vue. Celui-ci est proche du sujet modal de Bally, et conformément à Ducrot (1993), ce sujet modal n'est pas seulement présent dans le *modus*, il est également présent dans les choix de dénomination, qualification, structuration du *dictum*. (Rabatel 2005 : 127)

Il est donc envisagé comme point de référence abstrait et comme support des modalités, c'est l'instance des actualisations opérées par le sujet modal. Quant au locuteur, il correspond à celui qui prend la parole. Les deux peuvent coïncider, mais ce n'est pas nécessairement le cas (Rabatel 2003 : 134).

La disjonction locuteur/énonciateur repose sur l'idée que si tout locuteur est bien énonciateur, en revanche, tout énonciateur n'est pas nécessairement locuteur. (Rabatel 2005 : 120)

Dans un énoncé monologique, le locuteur est aussi énonciateur ; c'est-à-dire que le locuteur et l'énonciateur sont en syncrétisme (Rabatel 2003 : 135). Ainsi, celui-ci « *s'assimile à tel ou tel des énonciateurs, en le prenant pour représentant (l'énonciateur est alors actualisé)* » (Ducrot 1984 : 205) cité par (Vion 2005 : 3) ; autrement dit, s'il prend en charge le point de vue exprimé dans son énoncé, cela signifie qu'il en est également l'énonciateur.

Dans ce cas, il est doublement présent : d'abord en tant que co-producteur d'un message mais également en tant qu'énonciateur exprimant des opinions et des points de vue au sein de ce message. (Vion 2005 : 3)

Dans un énoncé dialogique en revanche, le locuteur et l'énonciateur ne sont pas en synchrétisme. Ainsi, les énoncés marqués par le dialogisme interne⁴ peuvent se composer de deux (ou plus) locuteurs et énonciateurs, mais aussi d'un seul locuteur et de deux (ou plus) énonciateurs. (Rabatel 2003 : 135)

Nous essaierons d'appuyer ces explications par les exemples qui suivent :

Dans « Pierre précise que Marie doit venir », l'énoncé étant rapporté, nous distinguons clairement le locuteur de l'énonciateur. Ainsi, celui qui rapporte est le locuteur, et celui qui est à l'origine de l'actualisation modale (à savoir Pierre) est l'énonciateur.

Il en est de même pour les modalisateurs qui (opérant comme des commentaires réflexifs) eux aussi rendent compte de la distinction entre locuteur et énonciateurs, tel que nous l'avons vu plus haut (cf. 6.2.)

Tandis que dans un énoncé comme « Marie doit venir », l'énonciateur même s'il est non-identifié, est identifiable par rapport au locuteur qui s'assimile à lui.

Suite aux diverses définitions développées supra sur les termes locuteur et énonciateur et que nous empruntons à Bally (dont les travaux de Ducrot sont inspirés) ainsi qu'à Vion et Rabatel (qui ont pour commun de travailler sur ces notions chez ce même auteur). Nous comprenons que la notion de sujet modal est attribuée à l'énonciateur (instance des actualisations modales et support des modalités), il est donc une partie constitutive du *modus* (présent également dans les choix de structuration du *dictum*, conformément à Ducrot).

Toutefois, elle peut également être attribuée au locuteur, quand celui-ci « *s'assimile à tel ou tel des énonciateurs, en le prenant pour représentant...* » (Ducrot 1984 : 205) cité par (Vion 2005 : 3) ; autrement dit, quand le locuteur est aussi énonciateur.

⁴ Par opposition au dialogisme externe qui désigne le dialogue, le dialogisme interne désigne le fait que tout mot (*slovo* en russe est traduit par « mot », mais est glosé aussi par « discours » ou par « parole ») soit toujours le mot d'autrui, un mot déjà dit, déjà habité (Bakhtine & Volochinov, 1980) cité par Marie Scarpa.

Conclusion

Dans les définitions développées supra nous avons essayé de rendre compte de ce qu'est la « modalité », une notion qualifiée de nébuleuse du fait qu'elle admet une multitude de définitions. D'un point de vue général, elle exprime une attitude, un jugement de la part du sujet parlant envers ce qu'il dit. Nous nous sommes attardés sur celle qui constitue l'objet de notre travail « la modalité déontique », qui représente la modalité de *faire faire* quelque chose à quelqu'un et est liée aux valeurs de (l'obligatoire, le permis, l'interdit et le facultatif). Nous avons désigné le processus de mettre en œuvre la modalité par le terme « modalisation » dont nous avons explicité les dimensions dialogiques/polyphoniques. Nous avons aussi développé la notion de « sujet modal » qu'on attribue à l'instance de prise en charge de celle-ci.

Toutes ces notions mettent en évidence et rendent opératoires des concepts fondamentaux à l'analyse dont nous expliciterons l'usage plus loin, dans le chapitre consacré à celle-ci.

Chapitre 2

« Le discours médiatique »

Introduction

Dans ce chapitre, nous nous intéresserons au discours médiatique et plus particulièrement à celui de la presse écrite, à savoir le journal. Nous mettrons en évidence la notion de « contrat médiatique » que le journaliste se doit de respecter. Et nous développerons également un point sur les genres journalistiques notamment le genre informatif et l'éditorial vu qu'ils constituent notre corpus, en essayant de rendre compte des caractéristiques générales qui les déterminent pour ensuite les contraster.

1. La notion de discours

Avant d'aborder les notions de discours médiatiques et de discours de presse, il est important de comprendre celle de "discours". Dans le dictionnaire de l'analyse de discours (2002), on définit ce dernier par rapport à une série d'oppositions classiques. Ainsi, on l'oppose à la phrase, à la langue, au texte et à l'énoncé.

Nous exposons ces oppositions ci-dessous dans le but de clarifier cette notion.

1.1. Discours vs phrase

Dans la mesure où la phrase ne constitue qu'un fragment du discours, celui-ci n'est autre qu'une unité linguistique se présentant comme un ensemble de phrases successives (Dictionnaire de l'AD 2002 : 185)

1.2. Discours vs langue

L'opposition langue/discours ressemble à l'opposition saussurienne langue/parole. Sauf que le discours, contrairement à la parole qui pour Saussure est individuelle, peut être orienté vers une dimension sociale ou vers une dimension mentale (Dictionnaire de l'AD 2002 : 185-186)

Gardinier (1989 : 24) voit plutôt une dimension sociale à cette notion, car pour lui, le discours est « *l'utilisation entre les hommes de signes sonores articulés, pour communiquer leurs désirs et leurs opinions sur les choses* ».

Quant à Guillaume, il opte pour l'orientation du discours vers une dimension mentale. Selon lui, « *dans le discours [...] le physique qu'est la parole en soi se présente effectif, matérialisé, et donc en ce qui le concerne, sorti de la condition psychique du départ. Au niveau du discours, la parole a pris corps, réalité : elle existe physiquement* » (1973 : 71). Autrement dit, la parole se réalise à partir d'une activité mentale ce qui fait que le discours est le résultat de l'actualisation de la langue.

1.3. Discours vs texte

Le discours se définit comme un texte qui s'inscrit dans un contexte particulier ; c'est-à-dire qu'en associant le texte à certaines conditions de production et de réception, on obtient un discours (Dictionnaire de l'AD 2002 : 186)

1.4. Discours vs énoncé

Selon le dictionnaire de l'analyse de discours (2002 : 186), cette distinction ressemble à celle de "discours vs texte". Ainsi, l'étude linguistique d'un texte en fait un énoncé qui lorsque associé aux conditions de production devient un discours.

2. Le discours médiatique

Le discours médiatique ou le discours d'information médiatique est défini comme « *le produit d'un processus complexe de transformation des faits sociaux en discours, en événement* » (Emediato W. 2011 : 1) ; c'est-à-dire que c'est le fait de sélectionner une série d'informations concernant une société donnée, et de la présenter sous forme de discours.

Le discours d'information médiatique amène les lecteurs à recourir à différents types d'inférences en jouant sur les ellipses et sur le potentiel argumentatif des mots et des modalités énonciatives (dans le cas présent, sur les modalités déontiques) (Emediato W. 2011 : 6)

Charaudeau (2000) souligne l'hétérogénéité de ce discours vu qu'il comprend des genres textuels descriptifs et narratifs tels que les titres de journaux et les reportages, ainsi que des genres textuels opinatifs et argumentatifs tels que les éditoriaux et les

articles d'opinion. Les premiers se contentent d'informer ou de faire-savoir, les seconds cherchent plutôt à faire-croire.

Selon lui (1997), l'information médiatique est une pure énonciation dépendante de contraintes externes (les conditions sociales et matérielles de production du discours des médias) et internes (les conditions énonciatives et communicatives de la mise en scène de l'information).

Les premières, à savoir les conditions externes, prennent en considération la société à laquelle elle s'adresse. Tandis que les deuxièmes (les conditions internes) se concentrent sur les genres textuels (éditoriaux, titres, nouvelles, articles d'opinion, etc.) et aux procédés de mise en discours de l'information (mise en récit, mise en description, mise en argumentation, mise en énonciation). Cité par (Emediato W. 2011 : 1)

2.1. Le contrat médiatique

Selon Charaudeau (2006), le contrat de communication médiatique « *renvoie aux caractéristiques du dispositif impliquant une instance de production médiatique et une instance de réception-public, reliés par une visée d'information* »

L'instance de production comprend plusieurs personnes contribuant à la diffusion de l'information, ayant chacune un rôle bien déterminé, ce qui rend difficile l'attribution de la responsabilité des propos tenus. Charaudeau (2006) distingue cinq types de rôles : celui de chercheur d'informations (faisant la collecte d'informations allant jusqu'aux sources de celles-ci), celui de pourvoyeur d'informations (qui sélectionne l'ensemble des informations recueillies suivant un certain nombre de critères), celui de transmetteur d'informations (qui met en scène les informations sélectionnées en jouant sur les mots), celui de commentateur de ces informations (celui-ci produit un discours explicatif provocateur de débats destinés à confronter les différents points de vue des lecteurs).

L'instance de réception, quant à elle, est double, car il ne faut pas confondre l'instance-cible et l'instance-public ; la première est celle à laquelle s'adresse l'instance de production en l'imaginant. La seconde, est celle qui reçoit l'information

et l'interprète, elle est difficile à cerner, même si l'instance médiatique essaie de la déterminer à travers des sondages et des enquêtes. Et c'est à partir des résultats de ces sondages que l'instance médiatique imagine l'instance-cible.

La finalité de ce contrat est double ; la première est une finalité éthique dont le but principal est d'informer le citoyen pour qu'il prenne part à la vie publique, elle dépend d'un enjeu de crédibilité obligeant l'instance de production à traiter les informations de la façon la plus crédible possible. La deuxième est une finalité commerciale dont le but principal est de conquérir le plus grand nombre de lecteurs obligeant ainsi l'instance médiatique à traiter l'information de façon à capter le récepteur car « *l'organe d'information est soumis à la concurrence et ne peut vivre (survivre) qu'à la condition de vendre (ou d'engranger des recettes publicitaires)* » (ibid.)

Nous assimilons ce contrat au « contrat de confiance » chez B. Grevisse (2008 : 16). Selon lui, il ne s'applique pas seulement aux genres informatifs qui mettent en avant la notion de recherche de la vérité, « *il est aussi toute une série de genres plus subjectifs, pour lesquels on pourra créer, juger, râler, admirer, éreinter...Le tout sera de savoir, et de faire savoir à quoi l'on joue* » (ibid.) ; autrement dit, il est possible de rester dans le contrat de confiance tant qu'on manifeste sa subjectivité à travers l'information qu'on communique, ne serait-ce qu'en mentionnant le type de rubrique auquel on a recours (éditorial, critique...) (ibid. p.17)

3. Le discours de presse

Le discours de presse se place à l'intérieur du discours médiatique et constitue un objet privilégié dans la recherche. Autrement dit, la presse « *alimente les corpus d'études vouées à l'analyse de la lexicologie politique, de la syntaxe ou plus généralement des « structures signifiantes* » (Mazière, 2005). Cité par (Ringoot 2014 : 16). C'est le cas du présent travail qui est l'étude de l'inscription des modalités déontiques dans le discours de la presse écrite.

Le discours de la presse se rattache à l'actualité, à la réalité cherchant à rapporter les événements. Pour Mouriquand, « *Le propos de l'écriture journalistique est de*

servir le réel en lui étant aussi fidèle que possible ». Cité par (Moulay Omar dans son mémoire 2014 : 13)

Rédiger un article, dessiner une caricature dans le but d'informer le public, c'est en quoi consiste la presse écrite (l'écriture journalistique) ; autrement dit, c'est une forme d'expression dont l'objectif initial est d'informer. (*ibid.* p.12)

3.1. Le journal

Le terme « journal » ne se limite pas à la version papier, il s'applique également aux supports qui lui ont succédé : journal télévisé, radio, en ligne. Et quelle que soit sa nature, il « *conserve une structure cognitive fondée sur la thématisation et la hiérarchisation des informations* » (Ringoot 2014 : 22)

Cependant, qui dit « presse » dit « journal imprimé » vu son impact historique. Pour Ringoot (*ibid.*) « *la "presse en ligne" est aujourd'hui banalisée, mais les journaux qui la constituent proviennent en grande majorité de la presse classique, et les pure players français, journaux créés sur le support internet, représentent une minorité de titres sur l'ensemble de la toile* »

La presse francophone algérienne regroupe plusieurs journaux tels que : El Watan, Liberté, L'Expression, El Moudjahid, Le soir d'Algérie, Le quotidien d'Oran...

Nous exposons infra, une brève présentation du journal "Liberté" car il constitue le support sur lequel on a travaillé.

3.2. Le journal "Liberté"

Liberté est paru pour la première fois le 27 Juin 1992, créé par trois journalistes professionnels qui sont Ahmed FATTANI, Hacène OUANDJELI, Ali OUAFEK, et un homme d'affaires Issad REBRAB.

Sa devise est : "Le droit de savoir et le devoir d'informer", et en plus d'informer, il se donne comme but (tel qu'il se présente) de défendre *les principes de démocratie, de justice et les idéaux de liberté et de presse*, renforçant ainsi la presse indépendante

et occupant l'une des premières places de la presse nationale tant par le tirage que pour la pertinence et la crédibilité de ses écrits (liberte-algerie.com)

4. Les genres journalistiques

Pour écrire un article, le journaliste dispose de plusieurs genres de textes propres à la presse écrite. Charaudeau (1997a) fait une typologie de ces textes en distinguant trois grandes catégories et qui sont : l'événement rapporté qui sert à décrire un fait ou un dit, l'événement commenté qui se dit des faits que le journaliste problématise, ainsi, il « *fait des hypothèses, développe des thèses, apporte des preuves, impose des conclusions* » (1997b). Et enfin, l'événement provoqué qui se dit d'une confrontation de paroles, d'un débat... (Charlton et Marcotte 2007 : 4)

L'événement rapporté équivaut aux articles d'information tels que la brève et le filet. Tandis que l'événement commenté équivaut aux articles de commentaire tels que l'éditorial, la critique et l'analyse. Par contre, la troisième catégorie (celle de l'événement provoqué) est différente des deux autres et on y trouve par exemple l'interview (Ernst-Ulrich Grosse 2001).

Nous nous contenterons ici, de développer les caractéristiques générales du genre "rapporté" et nous nous focaliserons pour ce qui est des « articles de commentaire » sur l'éditorial car il constitue, avec le genre « information », le corpus du présent travail.

4.1. Le genre « information »

Les genres informatifs relèvent de l'événement rapporté, et donc de l'objectivité. Ils sont d'ordre constatatif car ils servent à décrire un événement « *en le construisant discursivement pour le rendre intelligible et significatif* » (María Teresa Pisa Cañete 2011 : 273). Cette construction discursive implique la narration des faits en prenant en compte leur chronologie et certaines relations de causalité entre eux.

L'objectif de tous les textes du genre « information » est d'informer les lecteurs des événements qui se sont produits dans le monde de l'actualité. Ces derniers sont sélectionnés par le journal suivant l'intérêt du public destinataire (*ibid.*)

Nous citerons ici, brièvement des textes considérés comme purement informatifs⁵. Nous avons donc la brève (qui est un court texte sans titre, simple et sans commentaires ni analyse), le filet (un court texte également sauf qu'il est intitulé) et la synthèse (qui présente un événement d'une manière complète au point même de contenir parfois des éléments recueillis à partir du contexte)

4.2. L'éditorial

Dans le petit Robert, on définit l'éditorial comme « un article qui émane de la direction d'un journal, d'une revue et qui définit ou reflète une orientation générale (politique, littéraire, etc). »

Il s'agit d'un « *article*, affirme Martin-Lagardette, *prenant position sur un fait d'actualité et engageant la responsabilité morale du journal [...]. C'est l'article d'opinion par excellence* » (1994 : 82). Cité par (Thierry Herman et Nicole Jufer 2001)

Relevant de l'événement commenté. Il représente donc une prise de position sur un problème d'actualité. Celle-ci peut être officielle, engageant l'ensemble de la rédaction quand l'article est signé au nom du journal. Ou officieuse et parfois strictement personnelle lorsque l'article est signé de l'auteur (directeur, rédacteur en chef ou éditorialiste attiré)

Voirol (2006 : 62) considère l'érito, du point de vue technique, comme :

Un article extrêmement valorisé : il est généralement présenté en caractères plus gros et/ou gras, il est souvent encadré, et occupe un emplacement privilégié, en tête du journal, à la une à gauche sous le titre, dans un quotidien, dans la première des pages rédactionnelles dans un magazine.

Ce genre laisse une grande place à la subjectivité même si le pronom personnel "je" n'est utilisé que de manière très exceptionnelle. « *Il y aurait donc une subjectivité du genre éditorial qui se manifeste par des procédures de désobjectivisation, soit par l'emploi du pronom caméléon ON, soit par association à une communauté de valeurs,*

⁵Cette brève présentation de textes informatifs est puisée d'une fiche faite à partir du livre « Manuel du journalisme », de Yves Agnès (2002)

soit encore par des modalités impersonnelles du type « il faut que » » (Thierry Herman et Nicole Jufer 2001)

Car si on constate l'absence du pronom de la première personne, cela ne signifie pas nécessairement une absence de subjectivité. Pour R. Koren (1996 : 78) :

S'il suffisait de supprimer les marques discursives de la présence de l'énonciateur pour rendre un énoncé objectif, l'objectivité caractériserait indiscutablement l'écriture de presse. « L'effet de transparence que produit le gommage des marques énonciatives » n'est cependant qu'un leurre. Cité par (Thierry Herman et Nicole Jufer 2001)

Autrement dit, même lorsque l'éditorialiste s'efface ou attribue la responsabilité à quelqu'un d'autre, son article garde toujours des marques de subjectivité (qui ne paraissent aucunement personnelle).

5. Articles d'information vs article de commentaire

D'un point de vue général, les articles d'information sont ceux dont l'objectif est de rapporter des événements sur l'actualité qu'on sélectionne suivant certains critères. Tandis que les articles de commentaire sont ceux qui relèvent de l'opinion et qui ont pour but de commenter les événements (Clara-Ubaldina Lorda 2001)

Ainsi, les genres du commentaire utilisent des stratégies discursives qui visent à montrer et à étayer des opinions sur les faits ce qui fait que dans ces articles, le mode argumentatif est dominant. Par contre, les genres de l'information en rapportant les faits, utilisent des stratégies discursives qui relèvent plutôt des modes narratif, descriptif et explicatif (*ibid.*)

Nous comprenons donc que les articles d'information tendent vers l'objectivité et ceux du commentaire sont davantage empreints de subjectivité.

Toutefois, selon Clara-Ubaldina Lorda (*ibid.*), « il paraît raisonnable de se dire que l'apport de savoir des « articles informatifs » n'est nullement neutre » car la sélection même de l'événement à rapporter (sans la manifestation des points de vue)

constitue une forme de subjectivation. Pour C. Perelman & L. Olbrechts Tyteca (1988 : 155) :

[...] le rôle de la sélection est si évident que, lorsque quelqu'un mentionne des faits, on doit toujours se demander ce que ceux-ci peuvent servir à confirmer ou infirmer. La presse, gouvernementale ou d'opposition, nous a habitués à cette sélection des faits, en vue soit d'une argumentation explicite, soit d'une argumentation que l'on espère voir le lecteur effectuer par lui-même. Cité par Clara-Ubaldina Lorda (2001)

Dans ce cas, outre le simple fait de rapporter des événements, ces articles disposent d'une argumentation faite de façon subtile et implicite. Il existe donc une certaine prise de position qui « *sous-tend la plupart des genres de l'information, bien que les stratégies discursives dominantes diffèrent de celles qui l'emportent dans les genres plus explicitement commentatifs* » (*ibid.*)

Inversement, les articles de commentaire remplissent également une fonction informative car ils nous permettent d'en savoir plus, en comprenant ainsi les causes tout en avançant les conséquences éventuelles (*ibid.*)

Conclusion

L'objectif principal de ce chapitre était de rendre compte des différences qui existent entre les deux genres constituant notre corpus à savoir, le genre "information" et l'éditorial. Nous avons conclu qu'en dépit des points de ressemblances qu'ils entretiennent, ces genres sont différents dans leurs manières d'"informer". Alors que les articles d'information se contentent de rapporter les événements en évitant le plus possible un engagement de la part du journaliste, l'éditorial, quant à lui, les rapporte tout en les commentant ce qui implique une prise de position claire et affichée de ce dernier.

Partie II

« Partie pratique »

Introduction

Cette partie s'articule autour de l'analyse des modalités déontiques au niveau de quatorze articles d'information et dix éditoriaux propres au quotidien algérien d'expression française « LIBERTE ». Si nous avons choisi plus précisément ce journal, c'est parce que, premièrement, à travers la lecture de ses articles, nous sentons qu'il adopte un certain point de vue même si sa devise est « *le droit de savoir et le devoir d'informer* » et en second lieu, parce qu'il consacre toujours une place à l'éditorial dont le choix est motivé par le fait qu'il est davantage empreint de subjectivité (la modalité étant un moyen de l'exprimer). Quant au choix des articles d'information, il est déterminé par le fait de vouloir prouver que ce quotidien adopte un point de vue particulier même quand il ne s'agit que d'informer.

Nous analyserons chaque genre journalistique à part et nous commencerons chaque analyse par un récapitulatif décrivant les principaux résultats de celle-ci.

Pour ce qui est de l'analyse des énoncés, nous tenterons de repérer les différentes modalités déontiques et les *dictum* sur lesquels elles portent. Nous décrirons comment sont-elles inscrites et à quelles valeurs sont-elles liées. Nous tenterons également de repérer l'instance de prise en charge de ces modalités à travers les indices que peuvent nous donner la structuration linguistique des énoncés et leurs contextes.

1. Analyse des textes informatifs

Dans les quatorze articles d'information qui suivent, nous avons sélectionné vingt-deux énoncés. L'analyse a permis de repérer plus de modalités déontiques extrinsèques qu'intrinsèques (n'ayant trouvé que six énoncés contenant ce type de modalité). Elle a également démontré que les valeurs modales inscrites le plus dans ce genre sont l'"obligatoire" et le "permis". Comme modalités extrinsèques, elles s'expriment souvent par les coverbes modaux « devoir » et « pouvoir » dans leurs lectures *de re* et *de dicto* et quelques fois par la tournure impersonnelle « il faut ».

Pour ce qui est de la prise en charge des modalités, elle est souvent attribuée à l'énonciateur, une instance autre que le journaliste qu'on désigne par locuteur qui ne se manifeste qu'en tant que sujet parlant. Cette instance est souvent repérée par le discours rapporté.

Article 01 :



1 - Le travailleur étranger **doit** obtenir un permis pour exercer sa profession suivant les lois et réglementations en vigueur, a-t-on souligné, signalant que plus de 354 procès-verbaux ont été dressés à 47 entreprise et employeurs dans la région et à 307 employés étrangers. (Près de 1 630 travailleurs étrangers recensés 09/02/2017)

Dictum sur lequel porte la modalité		Le travailleur étranger obtient un permis
Modus	Modalité déontique repérée (marqueur, valeur)	La modalité déontique est extrinsèque car elle est exprimée par le coverbe modal « devoir » dans sa lecture <i>de dicto</i> , et est donc liée à la valeur d'"obligation"
		La modalisation étant rapportée, la modalité est prise en charge par l'énonciateur dont la présence est repérable grâce au pronom « on ». La co-existence de voix faisant que le locuteur rapporte les propos d'une

	Le sujet modal	ou plusieurs personnes d'autres inscrit l'énoncé dans un univers polyphonique qu'on désigne par « dialogisme montré »
--	-----------------------	---

2 - A ce titre, le responsable a souligné que le travailleur étranger **a le droit**, comme l'Algérien, de percevoir un salaire équivalent ou supérieur au salaire national minimum garanti (SNMG). (Près de 1 630 travailleurs étrangers recensés 09/02/2017)

Dictum sur lequel porte la modalité		Le travailleur étranger perçoit un salaire équivalent ou supérieur au SNMG
Modus	Modalité déontique repérée (marqueur, valeur)	Ici, il y a une modalité déontique extrinsèque <i>de re</i> , car elle est exprimée par la périphrase verbale « a le droit », et est donc liée à la valeur de "permission"
	Le sujet modal	S'agissant ici, d'une modalisation rapportée, l'énonciateur constitue le sujet modal que le locuteur-rapporteur désigne par « le responsable ». Dans ce cas, l'énoncé est polyphonique et relève donc du « dialogisme montré ».

Article 02 :



3 - **Il faut** tirer les enseignements afin de rebondir et repartir sur une meilleure base. (Ounas, Benacer, Bensebaïni, Maxime Lopez...la jeunesse et le talent 09/02/2017)

Dictum sur lequel porte la modalité		Tirer les enseignements afin de rebondir et repartir sur une meilleure base
Modus	Modalité déontique repérée (marqueur, valeur)	Il s'agit ici, d'une modalité déontique extrinsèque <i>de dicto</i> , car elle est exprimée par la tournure impersonnelle « il faut », liée à la valeur d'"obligation"
	Le sujet modal	A la lecture de tout l'article, nous remarquons l'utilisation du pronom caméléon « on » qui est un marqueur déictique ce qui fait que la modalité ici, est prise en charge par le locuteur à savoir, le journaliste qui se place en même temps comme énonciateur.

4 - Cependant, il **faudrait** d'abord trouver un sélectionneur qui entamera son travail dès la prochaine date FIFA au mois de mars prochain. (Ounas, Benacer, Bensebaïni, Maxime Lopez...la jeunesse et le talent 09/02/2017)

Dictum sur lequel porte la modalité		Trouver un sélectionneur qui entamera son travail dès la prochaine date FIFA
Modus	Modalité déontique repérée (marqueur, valeur)	Ici, il s'agit d'une modalité déontique extrinsèque <i>de dicto</i> (le <i>modus</i> porte sur la proposition entière) car elle est exprimée par la tournure impersonnelle « il faut ». Celle-ci, étant au conditionnel, elle est liée à la valeur d'"obligation faible"
	Le sujet modal	S'agissant du même article, c'est grâce au pronom caméléon « on » que nous représentons le locuteur à savoir, le journaliste en tant que sujet modal car il se place en même temps comme énonciateur.

5 - Mais maintenant **il faudra** s'activer pour s'assurer les services de certains joueurs, à l'image de Maxime Lopez, le nouveau Samir Nasri de l'Olympique de Marseille. (Ounas, Benacer, Bensebaïni, Maxime Lopez...la jeunesse et le talent 09/02/2017)

Dictum sur lequel porte la modalité		S'activer pour s'assurer les services de certains joueurs
Modus	Modalité déontique repérée (marqueur, valeur)	Ici, il s'agit d'une modalité déontique extrinsèque <i>de dicto</i> car elle est exprimée par la tournure impersonnelle « il faut » et est donc liée à la valeur d'"obligation"
	Le sujet modal	De même que pour les deux premiers énoncés de cet article, le pronom caméléon « on » nous permet d'attribuer au locuteur à savoir le

		journaliste la prise en charge de la modalité qui s'assimile à l'énonciateur.
--	--	---

6 - Un joueur qu'**il faut** absolument "recruter",... (Ounas, Benacer, Bensebaïni, Maxime Lopez...la jeunesse et le talent 09/02/2017)

<i>Dictum</i> sur lequel porte la modalité		Recruter le joueur
<i>Modus</i>	Modalité déontique repérée (marqueur, valeur)	Dans cet énoncé, il y a une modalité déontique extrinsèque <i>de dicto</i> car elle est exprimée par la tournure impersonnelle « il faut », liée à la valeur d'"obligation"
	Le sujet modal	Outre le renforcement de la modalité déontique, la présence de l'adverbe « absolument » qui opère comme un modalisateur inscrit l'énoncé dans un univers dialogique, en produisant une double énonciation où E1 est le locuteur-énonciateur responsable de l'énoncé « il faut recruter ce joueur » et E2 est l'énonciateur responsable du commentaire réflexif « absolument ».

Article 03 :

LA LOI DE FINANCES 2017 VUE PAR LES ALGÉRIENS

Une source d'inquiétude et de peur

Bien avant son adoption, les Algériens ont déjà une idée sur la loi de finances 2017 dont ils commencent déjà à ressentir les effets, les commerçants ayant déjà mis en application les augmentations qui y sont prévues. Un échantillon de ces réactions à Oran et à Constantine.

Les Oranais n'ont pas attendu l'adoption de la loi de finances 2017 par le Parlement pour exprimer leur indignation devant le nombre des augmentations portées par le texte. "On fait endosser aux Algériens le fourvoiement des autorités durant 15 années et leur mauvaise gestion, c'est inadmissible et indigne !", estime le consommateur qui, du reste, a déjà eu un aperçu de la flambée des prix des produits de large consommation, les commerçants s'étant empressés d'appliquer la hausse dès que les choses ont commencé à se gâter avec le recul des recettes pétrolières. "Et les autorités ne sont même pas intervenues pour mettre un hold sous prétexte que les prix sont libres", se lamente-t-on encore.

Pour les Oranais, l'impératif de sauver les équilibres budgétaires en affaiblissant le pouvoir d'achat est significatif de l'incompétence des dirigeants. "De 2000 à 2014, l'Algérie disposait de très importantes ressources financières et l'État aurait pu jeter les jalons d'une économie productive et créatrice d'emplois que l'on chante aujourd'hui. Malgré les appels des économistes et des analystes, les dirigeants ont fait la sourde oreille préférant la gestion populiste. Voilà le résultat...", déplore un universitaire en fustigeant cette imprévoyance coupable. De la ménagère à l'automobiliste en passant par les retraités, les malades et toute sorte de "profil", les Oranais interrogés sont unanimes à dénoncer la facilité avec laquelle les responsables ont préféré se tourner vers la population, au risque d'affaiblir son pouvoir d'achat, au lieu d'aller chercher l'argent "des transferts illégaux ou de la fraude fiscale". "Malheureusement, il est plus facile et moins risqué de taxer le pauvre contribuable plutôt que d'amener les responsables de cette faillite à rendre des comptes", s'étrangle cette mère de famille en affirmant ressentir les effets de l'augmentation des prix depuis quelques mois déjà. "C'est moi qui fais les courses et j'ai constaté que les prix ont sérieusement augmenté. Cela fait un petit moment que j'ai renoncé aux fruits et je me permets moins de viande. D'ailleurs, les commerçants nous rappellent à chaque fois qu'il faut se préparer à d'autres augmentations. Cela fait vraiment peur."

2017 est assurément l'année de toutes les peurs, de toutes les inquiétudes : inquiétude des effets sur le pouvoir d'achat des augmentations qui embrassent l'ensemble des produits de consommation, mais aussi peur de la réaction de la population.

À Oran, la rue gronde et il n'est pas dit que l'application de la loi de finances 2017 passe sans encombre.

Pour les Constantinois, "elle mettra à rude épreuve le pouvoir d'achat"

Pour beaucoup de Constantinois rencontrés dans la rue, "l'État tente, par cette loi, de récupérer ce qu'il a perdu, sur le dos des citoyens". Cette loi, qui, à l'évidence, mettra à rude épreuve "le pouvoir d'achat—déjà confisqué—des Algériens", nous dit-on. Pourtant, de nombreuses voix se sont élevées pour que cette loi ne soit pas adoptée par l'APN, en raison de l'augmentation des taxes et impôts. "Cette loi est venue pour achever le simple citoyen qui souffre déjà de la cherté de la vie", nous dit un citoyen rencontré, hier, dans la rue. "Ce pays leur appartient, il n'y a pas de place pour nous. Je ne comprends pas pourquoi toutes les nouvelles mesures d'austérité ne touchent que le simple citoyen ?". s'interroge un autre que nous avons interpellé au marché Ferando, au centre-ville. Les commerçants, quant à eux, déclinent toute responsabilité, quant à l'augmentation des prix des différents produits de consommation. "On n'y est pour rien ! Fruits, légumes et même les viandes, tous les prix de gros ont augmenté, ce qui nous oblige à procéder, nous aussi, à quelques augmentations", affirme un marchand de fruits et légumes rencontré sur les lieux.

Un autre nous lance : "Ces augmentations doivent toucher tout le monde, pas seulement le simple citoyen. Pourquoi les députés et les hauts responsables ne diminuent-ils pas leurs salaires ?" Il conclura par une interrogation : "Cette loi de finances va-t-elle régler le problème ? Non. Pourra-t-elle nous sortir de la crise ? Non. Car ce sont toujours les mêmes qui sont à la tête du pays et il y aura toujours des... pour voler l'argent du peuple et nous plonger encore plus dans la misère."

S. GULD ALIA BOUKHALFA

7 - Pour les Oranais, l'**impératif** de sauver les équilibres budgétaires en affaiblissant le pouvoir d'achat est significatif de l'incompétence des dirigeants. (Une source d'inquiétude et de peur 24/11/2016)

Dictum sur lequel porte la modalité		Sauver les équilibres budgétaires
Modus	Modalité déontique repérée (marqueur, valeur)	Ici, il s'agit d'une modalité déontique intrinsèque car elle est marquée linguistiquement par le lexème « impératif » et est donc liée à la valeur d'"obligation"
	Le sujet modal	Le sujet modal est l'énonciateur qui est non-identifiable mais repérable grâce au contexte. Ainsi, les Oranais ne font que commenter « l'impératif

		de sauver les équilibre budgétaires » ce qui fait qu'ils n'en sont pas à l'origine.
--	--	---

8 - Un autre nous lance : “*Ces augmentations **doivent** toucher tout le monde, pas seulement le simple citoyen. ...*” (Une source d’inquiétude et de peur 24/11/2016)

<i>Dictum</i> sur lequel porte la modalité		Ces augmentations touchent tout le monde
<i>Modus</i>	Modalité déontique repérée (marqueur, valeur)	La modalité déontique présente ici, est extrinsèque car elle est exprimée par le coverbe modal « devoir » dans sa lecture <i>de dicto</i> et est donc liée à la valeur d'"obligation"
	Le sujet modal	Le sujet modal ici, est l'énonciateur désigné par « un autre ». La modalisation étant rapportée confère à l'énoncé une dimension polyphonique. Elle relève donc d'un dialogisme montré.

Article 04 :

QUOTAS ET LICENCES D'IMPORTATION

Pourquoi un traitement d'urgence pour la banane ?

Le ministère du Commerce s'est occupé en priorité de l'importation de la banane comme s'il s'agissait d'un produit vital pour la survie de l'Algérien.

L'ouverture par le ministère du Commerce du contingent quantitatif à l'importation des bananes, du 11 au 14 mars en cours au titre du 1^{er} semestre de l'année 2017, domine le débat. Les Algériens se demandent pourquoi le département de Tebboune a mis de la célérité à fixer en premier la norme à l'importation de ce fruit, alors qu'il n'est pas l'aliment le plus essentiel dans le menu quotidien de l'Algérien. Sur le site Internet du ministère du Commerce, seul l'avis d'appel pour l'octroi des quotas d'importation de la banane, accompagné d'un cahier des charges, est lancé. Une ouverture qui a suivi la déclaration du ministre du Commerce par intérim, Abdelmadjid Tebboune, et selon laquelle les quotas d'importation de tous les produits allaient être octroyés graduellement.

Il est vrai que le premier contingent de 90 000 tonnes, qui sera suivi par ailleurs d'un deuxième au second semestre de 2017, permettra aux Algériens d'accéder à ce produit à un prix probablement raisonnable. Mais est-ce la priorité au moment où les consommateurs sont privés de produits plus essentiels ? On se demande alors pourquoi on a commencé par la banane alors que les licences sur d'autres produits tardent à venir, causant des pénuries portant atteinte au pouvoir d'achat des Algériens. On citera, entre autres, l'ail, actuellement, cédé à partir de 1 600 DA le kilogramme. D'où cette autre question : pourquoi les pouvoirs publics tentent de focaliser l'opinion publique sur la banane et pourquoi en ce moment précis ? Car, le ministère du Commerce pouvait bien commencer par un avis d'appel d'octroi des quotas pour l'automobile, le rond à béton ou encore les agrumes. Visiblement, en temporisant pour l'octroi des licences, le gouvernement a voulu gagner plus de

façon de faire à eu pour conséquence de provoquer des pénuries et donc un affolement du marché qui enregistre des augmentations excessives des prix des produits essentiels. Le ministre du Commerce par intérim a affirmé récemment que son département soumettra bientôt au Premier ministre un cahier des charges pour réguler toutes les importations, le ministère du Commerce voudrait justifier l'octroi graduel des quotas. Soit. Mais en attendant, se sont saisis de l'indisponibilité en quantité suffisante sur le marché de beaucoup de produits pour exagérer leurs profits. Cela est valable pour tous les produits qui ont tendance à se rarefier sur le marché du fait de la suspension des importations. Le cas de l'automobile est édifiant. Aujourd'hui, aucun Algérien ne peut se permettre d'acquérir un véhicule neuf à cause des quotas non encore définis. Quand bien même le ministère lancerait l'avis d'attribution des quotas, le contingent ne sera pas suffisant pour faire face à la forte demande du marché. d'une part, et plusieurs concessionnaires automobiles seront privés des licences à cause du cahier des charges qui impose l'installation d'une industrie et d'une unité de sous-traitance pour souscrire aux quotas et aux licences. Le cadrage et la stratégie déployée par le gouvernement ne justifient en rien la décision de prioriser la banane sur le reste des produits dont les citoyens et l'économie nationale ont besoin. À moins que le gouvernement ne veuille signifier que l'année 2017 sera celle des priorisations. Mais encore faudra-t-il qu'il s'explique sur cette stratification qui a voulu qu'un fruit comme la banane intègre, aux yeux de Tebboune, l'urgence alimentaire nationale. D'aucuns pensent qu'il y a anguille sous roca de banane. Ils



Séjour du ministère du Commerce.

9 - Il est vrai que le premier contingent de 90 000 tonnes, qui sera suivi par ailleurs d'un deuxième au second semestre de 2017, **permettra** aux Algériens d'accéder à ce produit à un prix probablement raisonnable. (Pourquoi un traitement d'urgence pour la banane ? 14/03/2017)

Dictum sur lequel porte la modalité		Les Algériens accèdent à ce produit à un prix probablement raisonnable
Modus	Modalité déontique repérée (marqueur, valeur)	Il s'agit ici, d'une modalité déontique intrinsèque car elle est dénotée par le verbe « permettre » et donc liée à la valeur de « permission »
	Le sujet modal	Le locuteur (le journaliste) est celui qui prend en charge la modalité en s'assimilant à l'énonciateur et qu'on

		repère grâce au pronom caméléon « on » qu'on ne trouve pas loin de cet énoncé.
--	--	--

10 - Car, le ministère du Commerce **pouvait** bien commencer par un avis d'appel d'octroi des quotas pour l'automobile, le rond à béton ou encore les agrumes. (Pourquoi un traitement d'urgence pour la banane ? 14/03/2017)

Dictum sur lequel porte la modalité		Le ministère du Commerce commence par un avis d'appel
Modus	Modalité déontique repérée (marqueur, valeur)	Ici, il y a une modalité déontique extrinsèque, car elle est exprimée par le coverbe « pouvoir » dans sa lecture <i>de re</i> et est donc liée à la valeur de "permission"
	Le sujet modal	Le sujet modal ici, est le journaliste qui se place en tant que locuteur-énonciateur et quand repère également grâce au pronom caméléon « on » utilisé plus haut dans l'article.

11 - Mais encore, **faudra-t-il** qu'il s'explique sur cette stratification qui a voulu qu'un fruit comme la banane intègre, aux yeux de Tebboune, l'urgence alimentaire nationale. (Pourquoi un traitement d'urgence pour la banane ? 14/03/2017)

Dictum sur lequel porte la modalité		Il s'explique sur cette stratification
Modus	Modalité déontique repérée (marqueur, valeur)	Ici, il s'agit d'une modalité déontique extrinsèque <i>de dicto</i> car elle est exprimée par la tournure impersonnelle « il faut » et est donc liée à la valeur d'"obligation"
		Le sujet modal est le locuteur à savoir, le journaliste qui s'assimile

	Le sujet modal	à l'énonciateur, repéré grâce au pronom caméléon « on » qu'on trouve plus haut dans l'article.
--	-----------------------	--

Article 05 :



12 - Aussi, dit-elle, le gouvernement ne **peut** continuer à choisir à sa guise ses interlocuteurs. (Forte mobilisation dans l'éducation et la santé 23/11/2016)

	Dictum sur lequel porte la modalité	Le gouvernement continue à choisir à sa guise
Modus	Modalité déontique repérée (marqueur, valeur)	Ici, il y a une modalité déontique extrinsèque car elle est exprimée par le coverbe modal « pouvoir » dans sa lecture <i>de re</i> , celui-ci étant à la forme négative, il confère à la modalité la valeur d'"interdiction"

		Le sujet modal est l'énonciateur que le locuteur désigne par le pronom « elle ». L'énoncé étant rapporté, relève du dialogisme montré et est donc polyphonique.
--	--	---

Article 06 :

ACCORD D'ASSOCIATION ALGÉRIE - UNION EUROPÉENNE

700 milliards de dinars de manque à gagner

Lié l'appui au développement des énergies renouvelables en Algérie et à la diversification économique du pays. L'accord conclu hier sur les énergies renouvelables d'ailleurs vise en particulier à faciliter l'implication du secteur privé dans le développement des énergies renouvelables dans le pays.

APPEL D'OFFRES POUR 4 025 MW D'ÉLECTRICITÉ PROPRE

Les investisseurs seront consultés

Le ministre de l'énergie, Noureddine Boutarfa, a réaffirmé, hier à Paris, lors du 15^e Forum mondial du développement durable, que les énergies renouvelables en Algérie sont une "priorité nationale", rappelant dans ce sens l'importance du programme national des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie qui a été adopté par le gouvernement en 2011 et mis à jour en 2015. "Nous avons arrêté des objectifs ambitieux et prometteurs en matière d'énergies renouvelables et nous sommes déterminés à faire des vingt prochaines années l'ère du déploiement des énergies durables pour le pays", a-t-il expliqué.

"L'appel à investisseurs connaîtra une période d'ajustement et de consultations avec les différents investisseurs, énergétiques et industriels", a-t-il ajouté, faisant constater que "nous serons attentifs aux questions et préoccupations des intervenants nationaux et internationaux en vue d'intégrer leurs apports dans la dynamique insufflée par notre action dans ce domaine".

Le sujet modal est l'énonciateur que le locuteur désigne par le pronom « elle ». L'énoncé étant rapporté, relève du dialogisme montré et est donc polyphonique.

13 – "L'évaluation conjointe de l'accord **a permis** de faire une lecture commune des dispositions de l'arrangement", a déclaré Ramtane Lamamra. (700 milliards de dinars de manque à gagner 14/03/2017)

	Dictum sur lequel porte la modalité	Faire une lecture commune des dispositions de l'arrangement
Modus	Modalité déontique repérée	La modalité déontique dans cet énoncé est intrinsèque car elle est dénotée par le verbe « permettre » et donc liée à la

	(marqueur, valeur)	valeur de « permission »
	Le sujet modal	L'énonciateur désigné par « Ramtane Lamamra » est le sujet modal. La modalisation étant rapportée, relève du « dialogisme montré ». Il y a donc polyphonie.

14 - "Nous avons constaté une asymétrie structurelle dans la manière dont l'accord a été appliqué. Nous estimons que s'il doit y avoir une asymétrie, elle **doit** se faire au bénéfice de l'Algérie et de l'économie algérienne", a déclaré le ministre des AE. (700 milliards de dinars de manque à gagner 14/03/2017)

Dictum sur lequel porte la modalité		Une asymétrie se fait au bénéfice de l'Algérie
Modus	Modalité déontique repérée (marqueur, valeur)	La modalité déontique présente ici, est extrinsèque car elle est exprimée par le coverbe « devoir » dans sa lecture <i>de dicto</i> et est donc liée à la valeur d'"obligation"
	Le sujet modal	Le sujet modal ici est l'énonciateur que le locuteur désigne par le ministre des AE. L'énoncé étant rapporté, relève du dialogisme montré et est donc polyphonique.

Article 07 :



15 - « **Il faut** apprendre aux joueurs à ne rien lâcher dans n'importe quelle compétition et devant n'importe quel adversaire. ... » (Hamdoud : « Apprendre à ne rien lâcher » 24/11/2016)

Dictum sur lequel porte la modalité		Apprendre aux joueurs à ne rien lâcher
Modus	Modalité déontique repérée (marqueur, valeur)	La modalité déontique présente ici, est extrinsèque <i>de dicto</i> car elle est exprimée par la tournure impersonnelle « il faut » et est donc liée à la valeur d'"obligation"
	Le sujet modal	Le sujet modal est l'énonciateur désigné dans le titre par Hamdoud. La modalisation étant rapportée, relève du dialogisme montré. Il y a donc polyphonie.

LIBERTÉ Mercredi 23 novembre 2015

L'actualité en question 3

L'ALLIANCE RND-FLN CAUTIONNE L'AUSTÉRITÉ

DES DÉPUTÉS À L'ADRESSE DE LEURS COLLÈGUES QUI ONT VOTÉ LA LF 2017

"L'histoire vous jugera !"

Les députés de la majorité donnaient l'impression de s'être présentés simplement pour s'acquitter d'une corvée, ou plutôt d'une mission.

Les mines étaient grises, un peu embarrassées pour certains, mais ils n'ont pas dérogé à la règle, ni failli à leur réputation : sans surprise, les députés de la majorité, FLN et RND, ont adopté hier la loi de finances 2017. Un texte qui mettra, sans nul doute, à rude épreuve des pans entiers de la population. "Ça peut paraître dur pour la population, mais c'est nécessaire", a admis, tout de même, le président de la commission des finances, "La conjoncture est difficile, mais c'est une nécessité pour aller à une économie diversifiée à même d'affronter les défis", justifié, pour sa part, le ministre Hadji Baba Ammi. Dans les travées de l'hémicycle, hier, tout comme à l'intérieur, l'heure n'était pas aux bravades auxquelles les députés de la majorité ont habitué leurs collègues de l'opposition. Les députés de la majorité donnaient l'impression de s'être présentés simplement pour s'acquitter d'une corvée, ou plutôt d'une mission. Une attitude qui n'a pas empêché pour autant l'opposition de faire entendre sa voix. Bien avant le début des travaux, ce sont le PT et le FFS qui donnent le ton : tandis que les députés du parti de Louisa Hanoune "paradient" dans les travées en brandissant des pancartes où on pouvait lire notamment "Guerre sociale contre la majorité", "Égalité devant les taxes, taxez les fortunes", "Touchez pas aux acquis des travailleurs" ou encore non à "L'appauvrissement du peuple", le chef du groupe du FFS se présentait devant de nombreux journalistes pour annoncer le rejet du texte du projet de loi par son parti. "Le FFS considère que cette loi est une tentative de faire face à une débâcle économique et politique en recourant au plus honteux des procédés qui consiste à faire payer les couches sociales les plus démunies", déclare Chafâa Bouiche. "Le gouvernement a décidé de faire payer les Algériens et d'épargner les barons. Car les barons ont des entrées au gouvernement, ils sont au gouvernement. Ils risquent de devenir tout le gouvernement", prédit-il. "Le gouvernement veut seulement atténuer les retombées de cette crise sur les oligarques qui soutiennent le régime, mais n'apportent rien au pays". En guise de baroud d'honneur, il réitère la demande de son parti pour la reconstruction d'un consensus. "Le FFS considère qu'un consensus national est indispensable pour faire face à la crise multidimensionnelle qui n'est pas liée seulement à cette baisse des revenus de la rente pétrolière. Le FFS ne cessera pas de le dire : il faut en finir avec l'unilatéralisme et aller dans une démarche consensuelle pour sauver le pays et préserver son avenir (...)", Alors qu'à l'intérieur, on s'employait à voter les amendements, le représentant de l'Alliance de l'Algérie verte, Naâmane Laouar quitte l'hémicycle pour annoncer "le boycott du vote". "C'est l'histoire qui va témoigner. Que chacun assume ses responsabilités !", lance-t-il devant la presse après avoir défilé les députés de la majorité de retirer la prime de départ. Ne restait alors que les députés du PT pour briser l'unanimité ambiante de la majorité parlementaire. Mais s'il n'a pas réussi à reproduire l'action de l'an passé, le PT n'a pas manqué cependant de faire du bruit, accusant le gouvernement de vouloir affamer le peuple, aller taxer les grosses cylindrées", lance, à la cantonnade, le député Smain Kouadria. De quoi susciter une pique de la part du député Azouaou Belgacem du RND qui reproche aux députés du PT de développer des discours alarmistes. C'est alors qu'on assiste à un échange houleux entre les deux partis, provoquant un moment de pagaille, à telle enseigne que le président de l'APN, Ould Khelifa, avait de la peine à rétablir le calme. "Revenez au sujet", lance-t-il à l'adresse du député du PT. "Pour nous, le patriotisme économique, ce n'est pas des slogans. Ce sont des décisions royales que le roi", reprend Ramdane Taâzibit, dans une réponse au député du RND. "C'est une insulte, vous pouvez critiquer nos positions, mais dans le respect. L'histoire vous jugera", ajoute-t-il. Visiblement très remonté, mais aussi, peut-être, par quelques calculs électoraux, un autre député du PT fulmine, sous les yeux de ministres et de députés qui s'efforçaient à se montrer sereins : "L'histoire va vous juger. Vous avez poignardé dans le dos Bouafrika. Le colonialisme n'a pas apporté un projet pareil". N'empêche : le texte est adopté. À une majorité



Le projet de loi de finances pour 2017 adopté. Ici, par l'APN.

16 - "C'est une insulte, vous **pouvez** critiquer nos positions, mais dans le respect. L'histoire vous jugera", ajoute-t-il. (L'histoire vous jugera ! 23/11/2017)

Dictum sur lequel porte la modalité		Vous critiquez nos positions	
Modus	Modalité déontique repérée (marqueur, valeur)	Ici, il s'agit d'une modalité déontique extrinsèque car elle est exprimée par le coverbe modal « pouvoir » dans sa lecture <i>de re</i> . Elle est donc liée à la valeur de "permission"	
	Le sujet modal	Le sujet modal est l'énonciateur que le locuteur désigne par le pronom « il ». L'énoncé étant rapporté, relève du dialogisme montré et est donc polyphonique.	

Article 09 :



17 - Le ministère, suggère M. Talai, **doit** penser et imaginer des solutions alternatives et/ou complémentaires afin de mobiliser des ressources financières indispensables à la pérennité de son développement. (Talai : Il ne faut plus compter sur le Trésor public 24/11/2017)

Dictum sur lequel porte la modalité		Le ministère pense et imagine des solutions alternatives
Modus	Modalité déontique repérée (marqueur, valeur)	La modalité déontique ici, est extrinsèque car elle est exprimée par le coverbe « devoir » dans sa lecture <i>de re</i> . Elle est donc liée à la valeur d'"obligation"
	Le sujet modal	Le sujet modal est l'énonciateur que le locuteur (journaliste) désigne par M. Talai. L'énoncé étant rapporté, relève du dialogisme montré et s'inscrit donc dans un univers polyphonique.

Article 10 :

LE GOUVERNEMENT BOYCOTTE LA CÉRÉMONIE DE CLÔTURE DU FORUM AFRICAÏN

Ali Haddad : la disgrâce

À en croire certaines sources, le Premier ministre se serait plaint du président du FCE auprès du chef de l'État.

Ce qui s'est produit samedi à l'ouverture du Forum algéro-africain d'investissements et d'affaires est visiblement loin de relever du petit incident que l'on s'empresse d'oublier. Le gouvernement tient décidément rigueur au président du Forum des chefs d'entreprise (FCE), Ali Haddad, qui a dérogé au protocole retenu pour la rencontre et a précédé au pupitre le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, qui devait prendre la parole immédiatement après le Premier ministre, Abdelmalek Sellal. Incontestablement, l'Exécutif vit comme une offense impardonnable, voire un crime de lèse-autorité, l'impair commis par le patron des patrons.

Et il n'a pas manqué de le faire savoir plutôt deux fois qu'une. Déjà, au moment du fait, Abdelmalek Sellal et, à sa suite, les ministres présents au forum ont quitté la salle alors qu'Ali Haddad, mine de rien, allait prononcer son discours. Le gouvernement appuie sa désapprobation du comportement du président du FCE, coorganisateur de l'événement, par un boycott de la cérémonie de clôture présidée, hier, par un Ali Haddad plus que jamais solitaire et qui a dû sentir tout le beau monde qui a aidé à son ascension, se dérober autour de lui. Hier, il n'y a eu aucun membre du gouvernement pour donner de la solennité officielle au forum.

Au grand désespoir du président du FCE qui ne pourra pas dire que le programme ne prévoyait pas la présence d'un ministre pour le baisser de rideau. C'est lui-même qui a affirmé dans un entretien à TSA que ce qui s'était passé samedi n'était rien puisque, a-t-il soutenu, c'est le ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesslam Bouchouareb, qui présidera à la clôture du forum. Certainement instruit



Ali Haddad, président du FCE.

manqué de se déplacer à Club-des-Pins, instruisant par son geste Ali Haddad de ce qu'il faut toujours savoir raison garder, car la prétention démesurée peut être cause d'une descente aux enfers. Aucun membre de l'Exécutif n'a assisté à la cérémonie de clôture, ce qui est synonyme, on ne peut plus clairement, d'un boycott assumé. Un boycott au demeurant prévisible, puisqu'annoncé par l'attitude par trop étrange des médias publics et parapublics qui ont relégué au dernier plan le forum auquel, en d'autres temps, on aurait fait les grosses manchettes et donné des temps d'antenne assez longs dans des créneaux informationnels de choix.

En effet, il n'arrive pas si souvent, voire jamais, que la presse publique se singularise dans une telle attitude si elle n'était pas instruite de le faire, à plus forte raison lorsque l'événement est placé sous l'apanage de la présidence de la République, y compris le citoyen lambda, était convaincu que le président du FCE allait payer la lourde facture de la "bêvue" de samedi matin, le concerné, Ali Haddad en l'occurrence, faisait paradoxalement mine de ne pas saisir la gravité de la situation dans laquelle il s'était mis. À aucun moment, il ne s'est montré décontenancé, y compris lorsqu'on l'a interrogé sur la manière dont le Premier ministre avait quitté la salle. *« (...) Je n'ai pas vu ce qui s'est passé dans la salle, j'étais très à l'aise »*, a-t-il expliqué. *« Ce qui est très grave pour un maître de céans qui devait être le plus soucieux du déroulement de l'événement. Hier, il s'est rendu à un timide mea-culpa, tentant, toutefois, de minimiser ce qu'il aurait voulu qualifier d'incident malheureux. Trop peu et trop tard, semble lui avoir répondu le gouvernement. »*

À en croire certaines sources, le Premier ministre se serait plaint du président du FCE auprès du chef de

africain d'investissements, en passant par la passe d'armes à l'APN entre le président du groupe parlementaire du FLN, M. Djemai, et le président de l'Assemblée, Ould Khelifa, du même parti. Désigné en novembre 2014 à la tête du FCE, en remplacement de Réda Hamiani qui avait démissionné deux mois auparavant, Ali Haddad a vite fait de prendre des airs d'empereur. Mais il risque de faire long feu à la tête de l'organisation. Il pourrait être victime des mêmes outrances qui ont valu la chute et le précipice pour Amar Saïdani, l'homme qui était dans les secrets d'alcôves plus que les ministres du gouvernement. C'est ainsi qu'Ali Haddad prenait les attitudes de grand vizir et user du "nous" pour parler de certaines décisions gouvernementales. Ce fut le cas lorsqu'il parlait des trois raffineries de sucres autorisées par le gouvernement.

Ca ne pouvait passer inaperçu : Ali Haddad parlait comme un chef de gouvernement. Mais avant comme un ministre des Affaires étrangères. On se souvient de sa prestation en 2015, au siège même du ministère des Affaires étrangères, devant des diplomates fraîchement désignés ambassadeurs, que *« ce qui liait l'Algérie au monde, c'est l'importation »* et que cette situation était insoutenable.

Pis encore, il ose la pire des offenses à Lamamra en soutenant que les ambassades algériennes *« sont, certes, fortes par leurs attachés militaires, mais elles ne le sont pas en termes de représentation économique et commerciale des entreprises »*.

N'ayant pas été rappelé à l'ordre, le président du FCE faisait de l'incursion dans le champ politique un exercice de prédilection, se permettant même des appréciations peu amènes de l'opposition. Cet égarement dans lequel il s'est naïvement complu devait finir par le perdre. C'est peut-être déjà arrivé.

18 - « (...) je n'ai pas vu ce qui s'est passé dans la salle, j'étais très à l'aise », a-t-il expliqué. Ce qui est très grave pour un maître de céans qui **devait** être le plus soucieux du déroulement de l'événement. (Ali Haddad : la disgrâce 06/12/2017)

Dictum sur lequel porte la modalité		Un maître de céans est le plus soucieux du déroulement de l'événement
Modus	Modalité déontique repérée (marqueur, valeur)	La modalité déontique présente ici, est extrinsèque car elle est exprimée par le coverbe « devoir » dans sa lecture <i>de re</i> et est donc liée à la valeur d'"obligation"

	Le sujet modal	Le sujet modal est le locuteur à savoir, le journaliste qui s'assimile à l'énonciateur, on le repère grâce au commentaire qu'il fait juste après avoir rapporté l'énoncé de Haddad.
--	-----------------------	---

Article 11 :



19 - Il [le Premier ministre] **a ordonné** de réduire les charges relatives au téléphone, à l'eau, à l'électricité, au gaz, "qui ne cessent de s'accroître". (Austérité : l'état ne donne pas l'exemple 24/11/2016)

Dictum sur lequel porte la modalité		Réduire les charges
Modus	Modalité déontique repérée (marqueur, valeur)	La modalité déontique ici, est intrinsèque car elle est marquée linguistiquement par le verbe « ordonner » et est donc liée à la valeur d'"obligation"

Le sujet modal	La modalisation est attribuée à l'énonciateur que le locuteur désigne par le pronom "il" qui réfère au Premier ministre. L'énoncé est polyphonique et relève du « dialogisme montré » car la modalisation est rapportée.
--	---

Article 12 :

BOULEVERSEMENT SANS PRÉCÉDENT À LA DIVISION EXPLOITATION

Air Algérie : des changements et des controverses

Pour le syndicat d'entreprise UGTA, "ces nominations ne riment à rien car on prend les mêmes personnes et on recommence" sans qu'"aucun bilan d'exercice soit établi".

Comme attendu, Allache, en sa qualité de nouveau directeur général par intérim d'Air Algérie, passe à l'acte et opère carrément un bouleversement, précisément à la division exploitation. C'est du moins ce que nous avons confirmé auprès de Mounia Bertouche, responsable de la Communication au niveau de la compagnie, qui s'est, toutefois, refusée, à tout autre commentaire, se contentant de dire : "Cela rentre dans le cadre des efforts fournis pour l'amélioration des prestations de la compagnie comme tracée par la feuille de route des dirigeants d'Air Algérie qui se focalisent, entre autres, sur le souci de la ponctualité." Il en ressort, en substance, le départ de Lamari en sa qualité de direction des opérations au sol remplacé par le chef de centre au niveau de l'aéroport. Un changement qui, en effet, a surpris plus d'un, à plus forte raison que ce dernier était parmi les noms qui ont circulé pour remplacer Bouderbala à la tête de la compagnie, tant ce cadre, ancien d'Air Algérie, a fait ses preuves sur le terrain. Les changements concernent, également, le chef de division maintenance en la personne de Mohamed Salim Ziouche. Celui-ci est remplacé par Belaoued (ex-division maintenance en 2014) alors que Ziouche reprend la direction de la gestion de la flotte à la place de Bouchouchi qui serait pressenti, selon des sources bien informées, à un poste à l'étranger. Le chef de la division exploitation n'a pas non plus échappé à ce vent de changement et perd son poste d'après oracle en se voyant remplacé à la



tête du Centre de contrôle des opérations (CCO). À ce propos, les bruits courent quant à l'éventuelle disparition carrément de cette division, tout comme le départ du directeur des ressources humaines d'Air Algérie. Pour le syndicat d'entreprise section UGTA, "ces nouvelles nominations, et elles sont très importantes et en cascade, ne riment à rien car on prend les mêmes et on recommence" sans qu'"aucun bilan d'exercice ne soit établi". Un procédé qui semble inquiéter les syndicalistes qui se disent "soucieux du devenir de la compagnie en proie à une instabilité sans précédent" loin de lui être profitable, notamment à l'approche de la saison estivale et de la période du hadj.

Nabil Doumi pressenti à la commerciale : une candidature controversée

Les changements ne s'arrêteront pas là. Selon des sources syndicales, le changement touchera bientôt la division commerciale avec, probablement, le remplacement de Zohair Housseni, actuel directeur de la commerciale, sans que "cela ne se justifie", de leur avis. À ce propos, plusieurs noms sont avancés, à commencer par ce qu'ils qualifient de "candidature controversée de Nabil Doumi" qui serait pressenti à ce poste, alors qu'il occupe actuellement la place de DAG : "Ce n'est pas normal qu'on puisse penser à confier à nouveau à cette personne un poste qu'elle a déjà occupé sans forcément faire ses preuves." Et de poursuivre : "Voilà le problème d'Air Algérie. On ne donne pas assez de temps pour un dirigeant de mener à bien sa mission, mais en même temps, on reprend les mêmes et on recommence sans que personne ne soit comptable." Ces mêmes sources viennent aussi rappeler que Doumi traîne derrière lui bien des histoires avec la compagnie (il a été limogé) qui l'ont mené jusqu'à la justice pour revenir par la suite comme si de rien n'était et se retrouver par miracle en tant que conseiller et ensuite à la tête de la DAG. Ils estiment qu'"il existe d'autres personnes aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la compagnie qui mériteraient ce poste. Des cadres avec des CV impressionnants et sans aucun précédent avec la compagnie". Nos interlocuteurs nous ont assurés que "la direction est libre de nommer qui elle veut même si le choix reste controversé sur cette personne si ça venait à être confirmé", soutenant, cependant, que "dorénavant, les syndicats ne se tairont pas sur la manière de gérer et les résultats car c'est notre outil de travail qui est en jeu et le temps n'est plus permis pour fermer les yeux ou se murer dans le silence".

NABILA SALIMOU

20 - Nos interlocuteurs nous ont assurés que "la direction est libre de nommer qui elle veut même si le choix reste controversé sur cette personne si ça venait à être confirmé", soutenant, cependant, que "dorénavant, les syndicats ne se tairont pas sur la manière de gérer et les résultats car c'est notre outil de travail qui est en jeu et le temps n'est plus permis pour fermer les yeux ou se murer dans le silence". (Air Algérie : des changements et des controverses 14/03/2017)

Dictum sur lequel porte la modalité		Fermer les yeux ou se murer dans le silence
Modus	Modalité déontique repérée (marqueur, valeur)	La modalité déontique ici, est intrinsèque car elle est dénotée par le verbe « permettre », la valeur de « permission » étant à la forme négative donne lieu à la valeur d'"interdiction" (son contradictoire).
	Le sujet modal	L'énonciateur est celui qui prend en charge la modalité, il est désigné par « nos interlocuteurs » (il y a donc plusieurs énonciateurs). L'énoncé est polyphonique et relève du « dialogisme montré » car il constitue une modalisation rapportée.

Article 13 :

RÉHABILITATION DU CHÈQUE ET DÉVELOPPEMENT DU E-PAIEMENT

La modernisation de leur gestion face aux résistances

Dans sa 8^e édition, le colloque national sur "les mécanismes du paiement électronique dans le système bancaire et financier algérien" a ouvert ses portes, hier lundi, à l'auditorium de l'université Akli-Mohand-Oulhadj de Bouira. Cette rencontre a vu l'intervention de l'ex-ministre de la PME/PMI et président du Club économique algérien (CEA), Abdelkader Semmari, qui a abordé le gouvernement électronique, en s'interrogeant : "Que doit-on faire pour avoir un gouvernement électronique et quel est son rôle dans le développement local, dans le gain du temps, de l'argent et de la sécurité ?" Son avis est sans indulgence : "Nous ne pouvons aller vers le paiement électronique sans avoir les conditions y inhérentes. C'est une question d'infrastructures, et c'est depuis 2008 que l'on discourt à ce propos, alors qu'on oublie que ce processus est un tout. Même le potentiel humain indispensable pour l'accompagnement du changement d'un gouvernement classique vers un gouvernement électronique n'est pas à notre portée." Il y a également le clivage de la résistance à la transition du système classique, pour ne pas dire archaïque, vers un système moderne, d'après le raisonnement de cet ex-ministre. L'autre conférencier à prendre la parole est El-Hadi Khaldi, ancien ministre de la Formation professionnelle et professeur d'économie à l'université d'Alger. Ce dernier, sans prendre de gants, reprochera à l'État de ne pas jouer son rôle de régulateur et de répétiteur comme il se doit de l'être, d'une part, et qu'il lui est impossible d'aller vers une économie de marché avec des mentalités rigides, d'autre part. "Il faut que l'État revioit le système des prix et des salaires pour sortir de ce cercle vicieux dangereux", a-t-il préconisé. Le docteur Mohamed Larbi Tari, enseignant à l'École supérieure du commerce (ESC), interviendra, quant à lui, sur le thème de "La réhabilitation du chèque en Algérie". À ce niveau aussi, il y a problème, selon le conférencier : "Le problème qui se pose est que le chèque est très mal interprété au niveau de la société sur le plan juridique-légal. Le chèque est un instrument de paiement à vue, et le tireur, c'est-à-dire son propriétaire, par le biais du chèque, donne ordre pour exécuter le paiement. Ce dernier doit être rapide et immédiat, tandis que dans notre société, le chèque est utilisé uniquement comme un instrument de retrait, alors qu'il est conçu pour être un instrument de paiement." À cet effet, M. Tari a affiché son pessimisme sur l'apport des cartes Visa, Master Card et autres variétés de la sorte, en faisant savoir que ces produits ne pourront jamais être développés sans l'épanouissement du chèque. "Parce que les ABC de la banque reposent sur le chèque. En somme, il y a une incompréhension révé-

le." Une autre intervention, et non des moindres, puisqu'elle a concerné "Le développement de la monétique en Algérie : étude comparative avec la Tunisie et le Maroc" de l'universitaire Sabiha Bechir qui a retracé la longueur d'avance prise par ces pays dans le domaine du paiement électronique et bancaire sur l'Algérie.

FARID MADDOUJÉ

OOREDOO LANCE UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION AVEC ZIDANE, MADJER, BELLOUMI, MORCELI ET ANTAR YAHIA

"Venez vivre l'expérience Ooredoo !"

Fort de son statut de partenaire privilégié des champions, Ooredoo s'associe à de grandes figures du sport national et mondial dans une campagne de communication inédite déclinée dans un spot TV diffusé sur les principales chaînes nationales et une campagne d'affichage urbain. Le spot TV réalisé avec la participation exceptionnelle de la star mondiale du football, Zinedine Zidane, et les

21 - Son avis [l'ex-ministre de la PME/PMI] est sans indulgence : « Nous ne **pouvons** aller vers le paiement électronique sans avoir les conditions y inhérentes. ... » (La modernisation de leur gestion face aux résistances 14/03/2017)

Dictum sur lequel porte la modalité		Nous allons vers le paiement électronique
Modus	Modalité déontique repérée (marqueur, valeur)	Il s'agit ici d'une modalité déontique extrinsèque car elle est exprimée par la coverbe « pouvoir » dans sa lecture <i>de re</i> , celui-ci étant à la forme négative, donne lieu la valeur d'"interdiction" le contradictoire de la permission
	Le sujet modal	Le sujet modal est l'énonciateur que le locuteur à savoir, le journaliste désigne par « l'ex-ministre de la PME/PMI ». l'énoncé étant rapporté, est polyphonique puisqu'il relève du « dialogisme montré »

Article 14 :



22 - Il [le P-DG du SDC] a souligné l'**impératif** pour le citoyen de "prendre conscience que la production d'électricité est coûteuse et qu'il est de son **devoir** de rationaliser son usage, en adoptant les conseils et instructions qui lui sont donnés par la Sonelgaz, tout au long de l'année". (Les Algériens appelés à adopter de nouveaux réflexes 06/12/2016)

Dictum sur lequel porte la modalité		Le citoyen prend conscience que la production d'électricité est coûteuse	Rationaliser l'usage de l'électricité
Modus	Modalité déontique repérée (marqueur, valeur)	La modalité déontique ici, est intrinsèque parce qu'elle est marquée linguistiquement par le lexème « impératif », elle est donc liée à la valeur d'"obligation"	Ici, la modalité déontique est intrinsèque car elle est marquée linguistiquement par le lexème « devoir », elle est donc liée à la valeur d'"obligation"
	Le sujet modal	Le sujet modal est l'énonciateur désigné par « il » (qui réfère au P-DG du SDC). L'énoncé étant rapporté est polyphonique et relève donc du « dialogisme montré ».	

2. Analyse des éditoriaux

Le nombre des énoncés sélectionnés au niveau des dix éditoriaux qui suivent, est de quatorze énoncés. De même que dans les articles d'information, leur analyse a permis de repérer plus de modalités déontiques extrinsèques que intrinsèques (n'ayant trouvé que quatre parmi ces dernières) et qui sont liées le plus souvent aux valeurs de l'"obligatoire" et du "permis". Comme modalités extrinsèques, elles sont fréquemment exprimées par les coverbes modaux « devoir » et « pouvoir » et par la tournure impersonnelle « il faut ».

Quant à leur prise en charge, elle diffère de celle que nous trouvons dans les articles d'information dans la mesure où c'est souvent le journaliste qui est à l'origine des modalisations, se plaçant ainsi, comme locuteur-énonciateur et que nous repérons grâce à l'absence des modalisateurs et de toute trace de discours rapporté.

Article 01 :



1 - On **peut** donc dire d'emblée que la stabilité du management et la gouvernance de ce long terme, dont a naturellement besoin toute entreprise d'égale envergure, ne constituent pas des préoccupations particulières pour les décideurs qui font et défont les staffs dirigeants de la compagnie pétrolière nationale. (Sonatrach, otage d'un psychodrame politique 22/03/2017)

Dictum sur lequel porte la modalité		On dit que la stabilité du management et la gouvernance ne constituent pas des préoccupations particulières
Modus	Modalité déontique repérée (marqueur, valeur)	La modalité déontique ici, est extrinsèque car elle est exprimée par le coverbe « pouvoir » dans sa lecture <i>de re</i> , et est liée à la valeur de "permission"

	Le sujet modal	Le sujet modal est le locuteur à savoir, le journaliste qui se place en même temps comme énonciateur à travers le pronom caméléon « on » qui est un marqueur déictique.
--	-----------------------	---

Article 02 :



2 - Il **doit** gérer ensuite les appétits politiques qui s’aiguïseraient au fur et à mesure qu’approche l’échéance électorale. (Lames de fond 27/11/2016)

Dictum sur lequel porte la modalité		Il gère les appétits politiques
Modus	Modalité déontique repérée (marqueur, valeur)	Ici, la modalité déontique est extrinsèque car elle est exprimée par le coverbe modal « devoir » dans sa lecture <i>de re</i> et est donc liée à la valeur d'"obligation"
		Le locuteur à savoir, le journaliste, se place ici, en même temps comme

	Le sujet modal	énonciateur. Il constitue donc le sujet modal. Car, outre l'actualisation modale, l'article contient des traces de l'actualisation déictique (par le démonstratif « ce » par exemple).
--	--	---

Article 03 :

L'ÉDITO PAR SAÏD CHEKRI

Y a rien à voir ? Mais il y a à dire !

“ *Circulez, y a rien à voir, encore moins à dire, nous dit-on, donc, à demi-mot. En attendant de voir si, ce dimanche matin, on pourra au moins... circuler "normalement", c'est-à-dire aussi péniblement que de coutume, il y a, pourtant, deux ou trois petites choses à dire sur la question.* **”**

On peut en remercier le Ciel, l'affaissement de terrain enregistré vendredi soir sur l'autoroute, à Ben Aknoun, n'aura pas été une catastrophe et n'aura pas provoqué une hécatombe. Mais cela aurait pu nous valoir l'une et l'autre à la fois. Ce qui est catastrophique et qui, sait-on jamais, risque un jour de provoquer des drames autrement plus grands, c'est assurément ces réactions de responsables dont le souci premier est de s'en laver les mains, en minimisant le sinistre ou en se défaussant sur... la nature. "Ce n'est pas la conséquence d'un quelconque bricolage, c'est une catastrophe naturelle", s'est empressé de déclarer l'un, sur les lieux mêmes, alors qu'on venait d'extraire le cinquième véhicule du cratère et de transférer le quatorzième blessé à l'hôpital. "C'est quelque chose qui peut arriver... l'essentiel est que l'autoroute soit opérationnelle demain (aujourd'hui, ndr)", a renchéri un autre hier matin. *Circulez, y a rien à voir, encore moins à dire, nous dit-on, donc, à demi-mot. En attendant de voir si, ce dimanche matin, on pourra au moins circuler "normalement", c'est-à-dire aussi péniblement que de coutume, il y a, pourtant, deux ou trois petites choses à dire sur la question.*

À en croire la parole du ministre des Transports, l'incident (appelons-le ainsi pour ne pas paraître grossir le trait) aurait été provoqué par "une conduite d'eau qui a cassé". Une conduite qui casse, cela n'a rien de naturel. Surtout lorsque cela arrive à proximité d'un chantier en cours. Voilà donc qui contredit la version qui, de prime abord, mettait en cause... un phénomène naturel. Et, faut-il le rappeler ici, un gouvernement, ses démentements exécutifs locaux compris, est fait aussi pour éviter la rupture des conduites d'eau. Pendant qu'ailleurs, on en est à prévenir les inévitables calamités que l'on doit à la météo, au relief et, désormais, à la fonte des glaciers qui s'accélère sous l'effet du réchauffement climatique, nos gouvernants continuent de voir dans la nature un excellent alibi pour se dédouaner de leur gestion calamiteuse de la cité. Et, aussi, pour la perpétuer. Alors, oui, Alger a échappé à l'hécatombe. Mais elle n'est pas définitivement tirée d'affaire. ■

3 - On **peut** en remercier le Ciel, l'affaissement de terrain enregistré vendredi soir sur l'autoroute, à Ben Aknoun, n'aura pas été une catastrophe et n'aura pas provoqué une hécatombe. (Y a rien à voir ? Mais il y a à dire ! 20/11/2016)

Dictum sur lequel porte la modalité		On remercie le Ciel.
Modus	Modalité déontique repérée (marqueur, valeur)	Ici, il s'agit d'une modalité déontique extrinsèque car elle est exprimée par le coverbe modal « pouvoir » dans sa lecture <i>de re</i> , et est donc liée à la valeur de "permission"
	Le sujet modal	Le sujet modal est le locuteur à savoir, le journaliste qui se place simultanément comme énonciateur à travers le pronom caméléon « on » qui désigne l'actualisation déictique.

4 - **Circulez**, y a rien à voir, encore moins à dire, nous dit-on, donc, à demi-mot. (Y a rien à voir ? Mais il y a à dire ! 20/11/2016)

Dictum sur lequel porte la modalité		Circuler
Modus	Modalité déontique repérée (marqueur, valeur)	-Ici, il s'agit d'une modalité déontique extrinsèque <i>de dicto</i> car elle est exprimée par l'impératif et est donc liée à la valeur d'"obligation" exprimant la force illocutoire d'ordre. C'est donc aussi une modalité d'énonciation, à savoir, l'injonction.
	Le sujet modal	Le sujet modal est l'énonciateur désigné par le pronom « on » qui revoie aux (personnes essayant de dégager la route des voitures tombées dans l'affaissement). La modalisation ici est donc rapportée inscrivant ainsi l'énoncé dans un univers dialogique.

5 - Et, **faut-il** le rappeler ici, un gouvernement, ses démembrements exécutifs locaux compris, est fait aussi pour éviter la rupture des conduites d'eau. (Y a rien à voir ? Mais il y a à dire ! 20/11/2016)

Dictum sur lequel porte la modalité		Rappeler qu'un gouvernement est fait pour éviter la rupture des conduites d'eau
Modus	Modalité déontique repérée (marqueur, valeur)	Dans cet énoncé, il s'agit d'une modalité déontique extrinsèque <i>de dicto</i> , car elle est exprimée par la tournure impersonnelle « il faut » et est donc liée à la valeur de l'"obligation"
	Le sujet modal	Le locuteur à savoir, le journaliste, se place comme énonciateur. Il est donc le sujet modal qu'on repère plus haut, grâce au pronom caméléon « on » à valeur déictique.

6 - En attendant de voir si, ce dimanche matin, on **pourra** au moins... circuler "normalement", c'est-à-dire aussi péniblement que de coutume, il y a, pourtant, deux ou trois petites choses à dire sur la question. (Y a rien à voir ? Mais il y a à dire ! 20/11/2016)

Dictum sur lequel porte la modalité		Circuler normalement
Modus	Modalité déontique repérée (marqueur, valeur)	La modalité déontique ici, est extrinsèque car elle est exprimée par le coverbe « pouvoir » dans sa lecture <i>de re</i> , et est liée à la valeur de "permission"
	Le sujet modal	Le pronom caméléon « on » désigne la présence du journaliste en tant que locuteur-énonciateur, il est donc le sujet modal.

Article 04 :

L'ÉDITO

PAR OUTOUDERT ABROUS
abrousliberte@gmail.com

Une austérité mal partagée

“

Cette totale divergence d'approche dans l'examen d'un texte fondamental qui régira et réglementera les finances de l'État durant toute l'année 2017 a quelque chose d'inquiétant.”

Sans surprise, le projet de loi de finances pour 2017 a été adopté par les députés des deux partis majoritaires à l'hémicycle, à savoir le FLN et le RND. En revanche, les parlementaires de l'opposition ont, pour certains, boycotté la séance de vote, alors que d'autres se sont, soit abstenus, soit prononcés contre le projet de loi. La victoire reste donc confinée à l'Alliance présidentielle majoritaire dont les adhérents se sont pliés à la consigne du vote des chapelles partisans, même s'il y en a parmi eux qui ne sont pas convaincus de la justesse du geste et qui restent insatisfaits du texte final, lui-même. Cette adoption reste une victoire sans gloire vu que le combat était inégal, dès l'entrée dans l'arène.

De l'autre côté, le geste des partis de l'opposition signifie que ces derniers ne veulent pas endosser la paternité de ce texte dont l'application risque de provoquer des mouvements de protestation. Le nombre de taxes revues à la hausse pesera lourd sur le pouvoir d'achat de la majorité des citoyens quand certains qui ont construit des fortunes phénoménales sur un marché informel ne se sentent pas concernés, ni inquiétés par le fisc et les impôts. Pour l'opposition, il fallait marquer leur minorité par un baroud d'honneur. Insuffisant, mais significatif.

Cette totale divergence d'approche dans l'examen d'un texte fondamental qui régira et réglementera les finances de l'État durant toute l'année 2017 a quelque chose d'inquiétant. La conjoncture de l'heure aurait dû demander un peu plus de cohésion et un minimum de consensus pour alléger le fardeau que constituera cette crise, au demeurant annoncée depuis longtemps.

La position des uns et des autres qui se regardent en chiens de faïence finira lamentablement quand le premier concerné, le citoyen en l'occurrence, décidera de secouer tous les tapis de la maison. Il y aura des dégâts que personne ne peut évaluer maintenant.

Vu que les députés sont en fin de mandature fait que l'avenir politique de chacun passe avant celui de l'intérêt général et c'est là, justement, que la position d'obéissance est de mise. Une chose semble échapper à ces apprentis en politique, c'est que leur sort est entre les mains de ceux-là mêmes qu'ils viennent de plonger dans une austérité mal partagée. ■

6 - Pour l'opposition, **il fallait** marquer leur minorité par un baroud d'honneur. Insuffisant mais significatif. (Une austérité mal partagée 23/11/2016)

<i>Dictum</i> sur lequel porte la modalité		Marquer leur minorité par un baroud d'honneur
<i>Modus</i>	Modalité déontique repérée (marqueur, valeur)	Ici, il y a une modalité déontique extrinsèque <i>de dicto</i> , car elle est exprimée par la tournure impersonnelle « il faut », et est donc liée à la valeur d'"obligation"
	Le sujet modal	Le sujet modal ici, est l'énonciateur qui est clairement identifié (en tant que "l'opposition") par le locuteur. La

		modalisation est donc rapportée ce qui inscrit l'énoncé dans un univers dialogique.
--	--	---

7 - La conjoncture de l'heure **aurait dû** demander un peu plus de cohésion et un minimum de consensus pour alléger le fardeau que constituera cette crise, au demeurant annoncée depuis longtemps. (Une austérité mal partagée 23/11/2016)

Dictum sur lequel porte la modalité		La conjoncture de l'heure demande un peu plus de cohésion
Modus	Modalité déontique repérée (marqueur, valeur)	La modalité déontique présente ici, est extrinsèque car elle est exprimée par le coverbe « devoir » dans sa lecture <i>de dicto</i> , ce verbe étant au conditionnel passé confère à la modalité la valeur de l'"obligation faible"
	Le sujet modal	L'instance de prise en charge de la modalité est le locuteur (le journaliste) car il se place en même temps comme énonciateur. Son repérage se fait grâce aux traces de l'actualisation déictique (juste au début du paragraphe dont l'énoncé sélectionné fait partie, on trouve l'adjectif démonstratif « cette » qui relève d'une actualisation déictique)

Article 05 :



8 - Le gouvernement qui jure de ne jamais céder sur cette question et qui a réussi son pari **devra**, aujourd'hui, faire avec le risque d'une contagion des autres secteurs. (Sourde oreille 06/12/2016)

Dictum sur lequel porte la modalité		Le gouvernement fait avec le risque d'une contagion
Modus	Modalité déontique repérée (marqueur, valeur)	Ici, il s'agit d'une modalité déontique extrinsèque car elle est exprimée par le coverbe « devoir » dans sa lecture <i>de re</i> et est donc liée à la valeur de l'"obligatoire"
		Le sujet modal est le locuteur à savoir, le journaliste car il se présente en

	Le sujet modal	même temps en tant qu'énonciateur. On le repère grâce au marqueur déictique « là » que le journaliste utilise juste avant l'énoncé sélectionné.
--	---	--

Article 06 :

L'ÉDITO PAR SAÏD CHEKRI

Une stratégie de mise au pas ?

“ Face à la colère du monde du travail, le gouvernement changera-t-il donc de fusil d'épaule ? Il ne faut jurer de rien : il sait, comme l'ensemble des observateurs, que la conjoncture économique est plus que jamais propice à un durcissement de la contestation et, forcément, il s'y prépare. En témoigne peut-être cette sortie surprenante, surtout par sa teneur politique, du premier responsable de la Gendarmerie nationale, qui pourrait être l'acte I d'une stratégie de mise au pas, non seulement des syndicats, mais de l'ensemble de la société.”

Le front social ne laisse pas de répit au gouvernement. Alors que l'intersyndicale, qui avait longtemps occupé le champ de la contestation, s'appête à *“reprendre du service”* après une courte retraite du terrain, d'autres organisations sont déjà en action : grève, marches et sit-in de protestation tendent à se multiplier, à l'initiative des délégués des travailleurs communaux, des enseignants, des étudiants et autres. Face à la colère qui gronde, le gouvernement n'a, pour seule réponse, que les promesses qu'il ne tiendra pas et, le cas échéant, le recours à l'usage de la force policière, comme il vient de le faire à Tizi Ouzou où les travailleurs du secteur de l'électricité et du gaz ont tenté une manifestation pacifique nationale.

Ce faisant, le gouvernement a provoqué une première réaction, celle de la Confédération syndicale internationale, qui devrait logiquement le convaincre à rechercher d'autres moyens de *“gérer”* les conflits sociaux, en particulier, et le mécontentement populaire, en général. Mais peut-on encore oser espérer pareille prise de conscience de la part de gouvernants qui ne semblent pas avoir intégré et assimilé ce principe, pourtant bien simple, qui édicte que gouverner, c'est aussi être à l'écoute et apporter des solutions acceptables aux problèmes que posent les gouvernés ? Surtout lorsqu'on a commencé par admettre que ces problèmes-là sont *“réels”* et que les revendications exprimées sont *“légitimes”*.

Face à la colère du monde du travail, le gouvernement changera-t-il donc de fusil d'épaule ? **Il ne faut jurer de rien** : il sait, comme l'ensemble des observateurs, que la conjoncture économique est plus que jamais propice à un durcissement de la contestation et, forcément, il s'y prépare. En témoigne peut-être cette sortie surprenante, surtout par sa teneur politique, du premier responsable de la Gendarmerie nationale, qui pourrait être l'acte I d'une stratégie de mise au pas, non seulement des syndicats, mais de l'ensemble de la société. Après le chantage à l'insécurité, c'est, en effet, l'épouvantail de l'instabilité qui est désormais brandi, comme pour sommer les uns et les autres à refréner leurs élans frondeurs. Ce qui, au fond, ne contredit pas un certain message du chef de l'État lui-même, celui du 24 février dernier, dans lequel il invitait les Algériens à *“résister à la crise”*. Moins brutal et assurément plus élaboré, il n'en incitait pas moins au stoïcisme devant les difficultés du quotidien. Quand vient le temps des vaches maigres et qu'en plus il y a ce casse-tête de la succession à régler, la fronde sociale ne peut pas être plus malvenue. ■

9 – Ce faisant, le gouvernement a provoqué une première réaction, celle de la Confédération syndicale internationale, qui **devrait logiquement** le convaincre à rechercher d'autres moyens de *“gérer”* les conflits sociaux, en particulier, et le mécontentement populaire, en général. (Une stratégie de mise au pas ? 23/03/2017)

Dictum sur lequel porte la modalité		La réaction de la Confédération syndicale internationale le convainc à rechercher d'autres moyens
Modus	Modalité déontique repérée (marqueur, valeur)	La modalité déontique est extrinsèque car elle est exprimée par le coverbe « devoir » dans sa lecture <i>de dicto</i> , ce verbe étant au conditionnel, elle est liée à la valeur d'"obligation faible"
	Le sujet modal	La présence du modalisateur « logiquement » entraîne un dédoublement énonciatif où E1 est l'énonciateur à savoir le locuteur responsable de l'énoncé « la réaction de la Confédération devrait le convaincre à rechercher d'autres moyens » et E1 est l'énonciateur responsable du commentaire réflexif « logiquement » et qui inscrit ainsi, l'énoncé dans un univers dialogique.

10 - **Il ne faut** jurer de rien : il sait, comme l'ensemble des observateurs, que la conjoncture économique est plus que jamais propice à un durcissement de la contestation et, forcément, il s'y prépare. (Une stratégie de mise au pas ? 23/03/2017)

Dictum sur lequel porte la modalité		Jurer de quelque chose
Modus	Modalité déontique repérée (marqueur, valeur)	Ici, il y a une modalité déontique extrinsèque <i>de dicto</i> car elle est exprimée par la tournure impersonnelle « il faut », étant à la forme négative, elle est liée à la valeur d'"interdiction" qui est le contraire de l'obligatoire.
		Le sujet modal est le locuteur (le journaliste) qui se place

	Le sujet modal	simultanément comme énonciateur et qu'on repère grâce aux traces de l'actualisation déictique tel que l'utilisation du « on » caméléon, un peu plus haut.
--	--	--

Article 07 :

L'ÉDITO PAR K. REMOUCHE

Les limites d'une politique industrielle

“ L'option du SKD, tolérée pour une période de 3 à 4 ans, risque de renchérir les importations et, partant, d'entraîner une baisse des réserves en devises du pays. Cela sous-entend que pour ces projets, le solde balance-devises sera négatif pour une période d'au moins trois ans.”

L'orientation actuelle de l'industrie automobile montre les limites des politiques sectorielles de l'État. En effet, les projets de montage automobile annoncés jusqu'ici conduisent à des risques réels de marché. En effet, ces installations totalisent une capacité de 400 000 véhicules/an pour des besoins nationaux de véhicules de seulement 250 000 unités/an. Avec la crise financière que vit le pays et ses effets collatéraux : l'érosion du pouvoir d'achat des citoyens, les véhicules assemblés surtout dans la gamme supérieure pourraient ne pas être commercialisés et peser sur la rentabilité des usines de montage. Il convient de ne pas oublier que les licences d'importation ont rendu le véhicule difficile d'accès à une grande partie des citoyens. Une situation tempérée, cependant, par le crédit à la consommation.

Autre risque : il n'est pas sûr que ces usines de montage pourront exporter leurs excédents sur la zone Afrique-Moyen-Orient. Car elles se trouveront en concurrence, en particulier avec Renault ou Peugeot au Maroc. À moins que l'État n'impose aux constructeurs un accès à leurs marchés dans cette zone ou ailleurs. Or, les accords conclus jusqu'ici par le ministère de l'Industrie avec ces producteurs internationaux ne comportent pas cette clause. **En outre, ces contrats ne font pas, paradoxalement, obligation aux constructeurs d'impliquer leurs équipementiers.**

Au demeurant, l'option du SKD tolérée pour une période de 3 à 4 ans risque de renchérir les importations et, partant, d'entraîner une baisse des réserves en devises du pays. Cela sous-entend que pour ces projets, le solde balance-devises sera négatif pour une période d'au moins trois ans. En tout état de cause, il appartient à l'État, devant ces limites de la politique industrielle, de surveiller ces soldes. En ce sens, il convient de savoir que la rentabilité des usines de montage automobile passe par une capacité d'assemblage pour chaque projet d'au moins 100 000 à 150 000 véhicules/an et un taux d'intégration entre 40 et 50%. À ces limites s'ajoute l'absence de synergies sectorielles : capacités d'embouteillage sous-exploitées de la SNVI, observe un expert, grand retard dans le projet de polypropylène, dans le programme pétrochimique de Sonatrach, projets sidérurgiques guère orientés vers la fabrication d'aciers spéciaux pour l'automobile. Ainsi, l'Algérie, voire le citoyen, risque de payer cher ces absences de cohérence dans la politique industrielle. ■

11 - En outre, ces contrats ne font pas, paradoxalement, **obligation** aux constructeurs d'impliquer leurs équipements. (Les limites d'une politique industrielle 28/03/2017)

Dictum sur lequel porte la modalité		Les constructeurs impliquent leurs équipements
Modus	Modalité déontique repérée (marqueur, valeur)	On trouve ici une modalité déontique intrinsèque car elle est dénotée par le lexème « obligation », celui-ci, étant précédé par une forme négative, il confère à la modalité une valeur liée au "facultatif" qui est le contradictoire de l'"obligatoire" (conformément au carré logique)
	Le sujet modal	Le journaliste ici, attribue la modalisation aux contrats qui sont à l'origine de l'obligation donnée aux constructeurs. Il n'est donc pas le sujet modal.

Article 08 :

L'ÉDITO

PAR SOFIANE AÏT IFLIS

Panique à la Maison du peuple

“ Ce qui fait commettre l'accusation au patron de l'UGTA, c'est, à l'évidence, le fait que ce soit un syndicat israélien qui gère le secrétariat général du BIT. Un raccourci osé, puisque la présence du syndicat israélien n'a pas empêché le même Sidi-Saïd de fréquenter un peu trop assidûment le BIT. En 2014, il a fait partie de la délégation qui a accompagné le ministre de l'Industrie, Abdeslam Bouchouareb, pour y déposer le pacte national, économique et social.”

Accuser la "main de l'étranger" d'être derrière la manœuvre à chaque fois qu'une ONG internationale nous épingle sur un dossier bien déterminé ou qu'une contestation sociale éclate quelque part à travers le territoire, est devenu un exercice récurrent chez nos autorités que des organisations satellites du pouvoir s'emploient à relayer par moments. Le secrétaire général de la Centrale syndicale (UGTA), Abdelmadjid Sidi-Saïd, que l'on sait fortement irrité par la perte de terrain que son organisation a concédé, malgré elle, à ses rivales autonomes, notamment dans la Fonction publique, compte parmi les voix qui tentent de faire chorus et amplifier l'accusation. Et pour cause, mardi, travaillant à réussir une rhétorique devant ses pairs des syndicats arabes, réunis à Alger, **il s'est permis de douter du patriotisme des syndicats autonomes.** Il est venu à la suite du ministre de l'Habitat, qui a pointé l'implication d'Israël dans les récentes émeutes de Béjaïa et des services de sécurité qui ont annoncé récemment avoir démantelé à Ghardaïa une cellule d'espionnage au profit de l'État hébreu, pour soutenir qu'Israël chercherait à déstabiliser le pays par l'entremise du Bureau international du travail (BIT) qui manipulerait les syndicats autonomes qui sollicitent ses avis sur des lois intéressant le monde du travail. Ce qui fait commettre l'accusation au patron de l'UGTA, c'est, à l'évidence, le fait que ce soit un syndicat israélien qui gère le secrétariat général du BIT. Un raccourci osé, puisque la présence du syndicat israélien n'a pas empêché le même Sidi-Saïd de fréquenter un peu trop assidûment le BIT. En 2014, il a fait partie de la délégation qui a accompagné le ministre de l'Industrie, Abdeslam Bouchouareb, pour y déposer le pacte national, économique et social. C'est le même Sidi-Saïd, qui s'offusque aujourd'hui de ce que les syndicats autonomes aient demandé l'avis du BIT sur le code du travail, qui a transmis à l'organisation basée dans la capitale helvétique le document en question pour avis technique. On voit bien que, quand c'est l'UGTA qui recourt à l'expertise du BIT, il s'en faut qu'un syndicat israélien y siège. Ce n'est donc pas cela qui agite le patron de la Centrale syndicale. La raison est à chercher dans la recomposition de la scène syndicale dominée par l'engagement et la mobilisation des organisations autonomes... que le ministre du Travail a fini par reconnaître en tant que partenaires illégaux aux négociations, genre tripartite ■

12 - Et pour cause, mardi, travaillant à réussir une rhétorique devant ses paires des syndicats arabes, réunis à Alger, il **s'est permis** de douter du patriotisme des syndicats autonomes. (Panique à la Maison du peuple 02/02/2017)

Dictum sur lequel porte la modalité		Douter du patriotisme des syndicats autonomes
Modus	Modalité déontique repérée (marqueur, valeur)	La modalité déontique ici, est intrinsèque car elle est dénotée par le verbe « permettre », elle est donc liée à la valeur de « permission »
	Le sujet modal	Le sujet modal ici, est la personne à laquelle réfère le pronom « il ».

Article 09 :

L'ÉDITO

PAR SOFIANE AÏT IFLIS

Repositionnement

“ C’est ce qu’il en coûte au personnel politique coopté qui voudrait s’émanciper et ne plus devoir sa carrière à l’adoubement de Bouteflika. Aussi, tous ceux qui ont assumé des amitiés politiques avec Saâdani ont de quoi craindre un sort similaire à celui du SG déchu du FLN, à présent que la présidence de la République semble reprendre la situation en main. On ne s’étonne guère d’assister à des débusquages et à des sorties de tranchées pour se préserver.”

Le nouveau secrétaire général du Front de libération nationale (FLN), Djamel Ould Abbas, n’a pas eu l’honneur de recevoir les félicitations du chef d’état-major de l’Armée nationale populaire (MDN), le général de corps d’armée, Ahmed Gaïd Salah, qui, en 2013, rompit l’obligation de réserve à laquelle sa fonction l’astreint pour adresser un message politiquement engageant à Amar Saâdani, qui venait d’être élu à la tête du parti. Mais il a de quoi se consoler : à l’évidence, il n’aura pas à gérer des situations politiques délicates comme celle qui verrait se manifester des ambitions présidentielles autre que celle du Président sortant qui aurait peut-être envie de remplir quand arrivera l’échéance de renouvellement de bail pour le palais d’El-Mouradia.

Dans les colonnes de presse et dans les cercles politiques algérois, les supputations n’ont pas manqué, et pas forcément fantaisistes, comme il arrive parfois. La plus appuyée d’entre elles est celle qui présente Gaïd Salah comme un sérieux prétendant à la magistrature suprême. Une ambition à laquelle se serait associé le désormais infortuné Amar Saâdani, qui pourrait être condamné — voire d’autres aussi — au bannissement politique, comme le fut Abdelaziz Belkhadem avant lui. C’est ce qu’il en coûte au personnel politique coopté qui voudrait s’émanciper et ne plus devoir sa carrière à l’adoubement de Bouteflika. Aussi, tous ceux qui ont assumé des amitiés politiques avec Saâdani ont de quoi craindre un sort similaire à celui du SG déchu du FLN, à présent que la présidence de la République semble reprendre la situation en main. On ne s’étonne guère d’assister à des débusquages et à des sorties de tranchées pour se préserver. Et ce n’est pas un hasard si le MDN a choisi ce moment-ci pour innocenter la grande muette des velléités que la rumeur lui attribue à travers l’ambition supposée du chef d’état-major. C’est venu sous forme d’un commentaire que la revue *El Djelch*, son organe central, a pour habitude de publier lorsqu’il arrive aux Tagarins de faire quelques mises au point. ■

13 – Djamel Ould Abbas, n’a pas eu l’honneur de recevoir les félicitations du chef d’état-major de l’Armée nationale populaire (MDN), le général de corps d’armée, Ahmed Gaïd Salah, qui, en 2013, rompit l’**obligation** de réserve à laquelle sa fonction l’**astreint** pour adresser un message politiquement engageant à Amar Saâdani, qui venait d’être élu à la tête du parti. (Repositionnement 21/11/2016)

Dictum sur lequel porte la modalité		La réserve
Modus	Modalité déontique repérée (marqueur, valeur)	Il y a deux modalités déontiques présentes ici, elles sont toutes les deux intrinsèques car la première est dénotée par le lexème « obligation » et la deuxième est marquée linguistiquement par le lexème « astreint ». Elles sont liées à la valeur d'"obligation".
	Le sujet modal	Le sujet modal est attribué à la fonction du général d'où émane l'obligation. Le journaliste (locuteur) n'est donc pas le responsable de la modalisation.

Article 10 :

L'ÉDITO PAR SOFIANE AÏT IFLIS

Import et peau de banane

“ Mais alors, pourquoi le successeur du défunt Belaïb au département du Commerce voue-t-il autant de soins à une banane qui, à part qu'elle soit considérée comme un fruit exotique, est loin de prétendre à la palme de l'aliment à plus forte valeur nutritionnelle ? Est-ce parce que les bananiers ne poussent pas chez nous comme poussent les cités AADL et que, par conséquent, son importation ne risque pas de concurrencer une production locale ? ”

La banane fait l'événement. Incontestablement. Elle n'est pas dans toutes les bouches, certes, mais elle est presque sur toutes les lèvres. Elle a de quoi faire parler d'elle. À près de 1 000 dinars le kilogramme, elle n'indiffère guère. Elle a même droit sinon à un traitement de privilégiée, du moins à quelques délicatesses. Le ministre du Commerce par intérim, Abdelmadjid Tebboune, semble éprouver quelques préférences pour ce fruit. Il s'occupe de la réglementation de son importation avec entrain et diligence. Autant, sinon plus qu'il ne le faisait lorsqu'il mettait le plein cap sur son chantier phare : la réalisation des logements AADL. Mais alors, pourquoi le successeur du défunt Belaïb au département du Commerce voue-t-il autant de soins à une banane qui, à part qu'elle soit considérée comme un fruit exotique, est loin de prétendre à la palme de l'aliment à plus forte valeur nutritionnelle ? Est-ce parce que les bananiers ne poussent pas chez nous comme poussent les cités AADL et que, par conséquent, son importation ne risque pas de concurrencer une production locale ? Il se peut, même si les mauvaises langues seraient tentées, elles, d'y voir plutôt la pression de quelques barons de l'import qui, pour l'avoir expérimenté durant de longues années, savent combien le créneau est juteux. D'ailleurs, que n'a-t-on pas mis la même rapidité à libérer l'importation de l'ail dont le prix du kilogramme a atteint les cimes ou tout autre produit devenu inaccessible pour la majorité des bourses du fait de leur rareté sur le marché ? Allez savoir ! Les voies de l'import sont assurément impénétrables pour le commun des consommateurs pour qui, après dix-huit ans de règne de Bouteflika et une embellie financière jamais rêvée, croquer une pomme relève du fantasme. Car si l'objectif n'était réellement qu'économiser des devises, l'on aurait déterminé autrement et plus valablement les priorités. Ce n'est pas difficile et c'est même fortement recommandé, à présent que le sou nous manque, nous qui avons dépensé sans compter lorsque les caisses étaient pleines. Ce n'est pas l'importation de la banane qui aidera un marché fortement dérégulé à retrouver la norme. C'est élémentaire, cher ministre ! ■

14 – Elle [la banane] **a même droit** sinon à un traitement de privilégiée, du moins à quelques délicatesses. (Import et peau de banane 14/03/2017)

<i>Dictum</i> sur lequel porte la modalité		La banane est privilégiée
<i>Modus</i>	Modalité déontique repérée (marqueur, valeur)	La modalité déontique ici est une modalité <i>de re</i> , extrinsèque car elle est exprimée par la périphrase verbale « a le droit » qui lui confère la valeur de « permission »
	Le sujet modal	Le journaliste, constitue le sujet modal en se présentant comme locuteur-énonciateur et qu'on repère à la lecture de l'article qui contient des traces d'actualisation déictique tel que par le démonstratif « ce ».

3. Interprétation des résultats

Les résultats obtenus suite à cette analyse, démontrent une dominance des valeurs modales déontiques de l'obligatoire et du permis et une très faible présence des deux autres valeurs (le facultatif et l'interdit). Celles-ci sont actualisées le plus souvent de façon extrinsèque et ce, au niveau des deux genres. Nous considérons qu'à travers l'actualisation de ces valeurs, le journaliste obéit à des contraintes internes (qui sont centrées sur la façon de présenter l'information) ainsi qu'à des contraintes externes (liées aux conditions sociopolitiques) dans lesquelles évoluent les journalistes et les agents du champ médiatique de façon générale. Il essaie d'agir sur les lecteurs en montrant ce qui serait plus juste de faire par le recours à l'obligation et ce qui serait légal de faire en ayant recours à la permission. Le journaliste se trouve ainsi impliqué et engagé dans la construction des points de vue et le façonnement de l'opinion de ses lecteurs sur les réalités sociopolitiques du pays. L'inscription de ces valeurs modales montre que ce discours médiatique fonctionne presque de la même façon que le discours politique qui se caractérise par un fort engagement et investissement du locuteur. L'analyse a donc révélé que ce dernier a tendance, tout comme le discours politique, à orienter dans un sens ou un autre, à travers l'emploi de ces valeurs modales, l'action des citoyens.

Le recours aux modalités extrinsèques plus qu'aux modalités intrinsèques s'expliquerait par le fait qu'elles sont plus explicites, plus faciles à identifier. Ceci témoigne du fait que le locuteur s'implique fortement à travers sa volonté d'orienter l'action de ses lecteurs.

Quant à la prise en charge de ces modalités, elle diffère d'un genre à un autre. Ainsi, les résultats démontrent que dans le genre informatif, les modalisations sont souvent attribuées à une instance secondaire et ne sont généralement pas prises en charge par le journaliste qui le montre clairement par le recours au discours rapporté et ce, parce que ce genre d'articles lui impose l'objectivité et la simple narration des faits. Toutefois, cela ne l'empêche pas de prendre part à l'actualisation modale rapportée ; ainsi, s'il a choisi de rapporter tel énoncé et pas un autre, c'est parce qu'il y adhère (la

notion de prise en charge étant assimilée à celle de responsabilité, le journaliste devient responsable de l'énoncé en s'accordant à ce qu'il avance).

Tandis que dans les éditoriaux qui tendent davantage vers la subjectivité, c'est le journaliste qui est souvent à l'origine de la modalisation. Celui-ci parle au nom du journal et démontre sa prise de position (à travers les modalités déontiques) par rapport à différents événements.

Bien que la devise de ce quotidien, à savoir celui de « LIBERTE », soit « *le droit de savoir et le devoir d'informer* », cela n'empêche pas que la sélection des informations se fasse dans un but précis. Celle-ci constituant une forme de subjectivation ce qui nous amène à confirmer ce que nous avons avancé tout au début, dans l'introduction et qui est le fait que « *toute production langagière est empreinte d'une forme de subjectivité* ».

Conclusion générale

Dans ce travail, notre intérêt a porté sur l'inscription des modalités déontiques (liées aux valeurs de l'obligatoire, le permis, l'interdit et le facultatif) dans le discours de la presse écrite algérienne d'expression française. Nous avons travaillé sur les éditoriaux et les textes informatifs propres au journal « LIBERTE ». L'objectif était de montrer que ces modalités ne s'inscrivent pas de la même façon dans les deux genres. Les hypothèses de départ étaient de vérifier : 1- que les modalités déontiques s'inscriraient davantage dans le genre éditorial du fait de ses caractéristiques génériques qui tolérerait plus de subjectivité et d'engagement du locuteur ; 2- que la prise en charge des modalités ne se fera pas de la même façon ; dans les éditoriaux, ce serait le journaliste lui-même qui serait à l'origine de la modalité, tandis que dans les textes informatifs, ce serait un autre sujet énonciateur. Pour cela, nous nous sommes intéressés au sujet responsable des modalisations et auquel nous avons conféré l'appellation de « sujet modal ». Nous avons démontré que ces dernières peuvent être attribuées soit au journaliste que nous avons désigné par le terme « locuteur », soit à une autre instance qui dépend du choix du journaliste et que nous appelons « énonciateur ».

Nous avons constaté suite à l'analyse, que ce discours journalistique est plus empreint par des modalités déontiques liées aux valeurs de l'obligatoire et du permis que par celles liées aux deux autres valeurs et ce, dans les deux genres. Elles sont prises en charge le plus souvent par le journaliste lorsqu'il s'agissait des éditoriaux et par une autre instance qui dépend du choix de celui-ci lorsqu'il s'agissait des articles informatifs. Ce qui explique que le journaliste se permet d'être manifestement subjectif dans les premiers et l'est subtilement et implicitement dans les seconds.

En somme, nous avons déduit que ces valeurs modales sont aussi bien présentes dans les éditoriaux que dans les articles d'information. Seulement, elles le sont de façon différente. Leur présence nous a démontré un fort engagement de la part du locuteur dont la finalité est la construction des points de vue et le façonnement des opinions des lecteurs sur ce qui se passe.

Outre ce que nous avons fait dans ce travail, nous aurions pu étudier les effets perlocutoires de la modalisation. Autrement dit, nous aurions pu vérifier si ce discours médiatique a pu vraiment influencer ses lecteurs et agir sur eux à travers le recours aux modalités déontiques. Mais si nous ne l'avions pas fait c'est parce que cela implique d'autres questionnements et donc d'autres recherches qui s'inscriraient plus dans un cadre sociolinguistique puisque nous aurions à répondre à une telle problématique par le recours à des questionnaires et des sondages. Ce que nous pourrions envisager de faire à l'avenir.

Références bibliographiques

Aouadi, Lemya. L'expression de la subjectivité dans le discours scientifique. Mémoire pour l'obtention d'un magistère : Université de Mohamed Kheider- Biskra, 2014/2015. 211 p.

Bres, Jacques et al. Dialogisme et polyphonie. Belgique : Duculot, 2005. 344 p., Champs linguistiques.

Cervoni, Jean. L'énonciation. 2^{ème} éd. France : Presses Universitaires, 1992. 127 p., Linguistique Nouvelle.

Charaudeau, Patrick, Maingueneau, Dominique. Dictionnaire d'analyse du discours. France : Seuil, 2002. 662 p.

Charaudeau, Patrick. « Discours journalistique et positionnements énonciatifs. Frontières et dérives », *Semen* [En ligne], 22 | 2006, mis en ligne le 01 mai 2007.

Charlton, Sébastien, Marcotte, Philippe. Événement rapporté et événement commenté dans le journalisme télévisé et radiophonique en campagne électorale. In : Colloque international sur les mises en scène du discours médiatique, 21-23/06/2007, Québec. Université Laval : 2017

Chu, Xiaoquan. Les verbes modaux du français. Paris : Ophrys, 2008. 168 p., L'Essentiel Français.

Clara-Ubaldina Lorda, « Les articles dits d'information : la relation de déclarations politiques », *Semen* [En ligne], 13 | 2001, mis en ligne le 30 avril 2007.

Day, Claudine. Modalité et modalisation dans la langue. Paris : l'Harmattan, 2010. 132 p., Enfances et Langages.

Ernst-Ulrich Grosse, « Evolution et typologie des genres journalistiques », *Semen* [En ligne], 13 | 2001, mis en ligne le 30 avril 2007.

Gosselin, Laurent. Les modalités en français. Pays-Bas : Rodopi, 2010. 496 p., Etudes Chronos.

Grevisse, Benoît. Ecritures journalistiques. 1^{ère} éd. Belgique : de boeck, 2008. 252 p., Info Com.

Le Querler Nicole. Les modalités en français. In : Revue belge de philologie et d'histoire, tome 82, fasc. 3, 2004. Langues et littératures modernes - Moderne taal en litterkunde. pp. 643-656.

Ligia, Stela Florea. Nouveaux regards sur les genres de la presse écrite. In : Université Babeş-Bolyai, 12 p.

Mohammadi-Aghdash, Mohammad. Approche stylistique de la polyphonie énonciative dans le théâtre de Samuel Beckett. Thèse pour l'obtention d'un doctorat : Université de Lorraine, 2013. 261 p.

Moulay Omar, Fouzia. L'écriture des titres journalistiques. Mémoire pour l'obtention d'un master : Université de Kasdi Merbah, 2013/2014. 69 p.

Mounga, Bauvarie. Les procédés de modalisation dans l'œuvre romanesque de Jules Verne : le cas de Michel Strogoff. Université Yaoundé I - DEA 2007

Perrin, Laurent. « La notion de polyphonie en linguistique et dans le champ des sciences du langage », *Questions de communication* [En ligne], 6 | 2004, mis en ligne le 30 mai 2012.

Pisa Cañete, María Teresa. La construction discursive de l'événement rapporté dans les textes des genres informatifs de la presse française. In : Çédille, 2011, pp. 273-305

Rabatel Alain. La part de l'énonciateur dans la co-construction interactionnelle des points de vue. Marges Linguistiques, M.L.M.S. Publisher, 2005, pp.115-136.

Rabatel Alain. Le dialogisme du point de vue dans les comptes rendus de perception. Les cahiers de praxématique, Montpellier : Presses universitaires de la Méditerranée, 2006-, 2003, pp.131-155.

Rabatel Alain. L'effacement énonciatif dans les discours rapportés et ses effets pragmatiques. In : Langages, 38^e année, n°156, 2004. Effacement énonciatif et discours rapportés. pp. 3-17.

Rabatel Alain. Retour sur les relations entre locuteurs et énonciateurs : Des voix et des points de vue. M. Colas-Blaise, M. Kara, L. Perrin. Des voix et des points de vue, Sep 2008, Luxembourg, Luxembourg. Ceted, Université de Metz, pp.357-373, 2010, Recherches linguistiques 32.

Ringoot, Roselyne. Analyser le discours de presse. France : Armand Colin, 2014. 224 p., ICOM.

Scarpa Marie, « Dialogisme », dans Anthony Glinier et Denis Saint-Amand (dir.), Le lexique socius, URL : <http://ressources-socius.info/index.php/lexique/21-lexique/64-dialogisme>

Svetlana, Vogeeler. La modalité sous tous ses aspects. Amsterdam : Rodopi, 1999. 353 p.

Thierry Herman et Nicole Jufer, « L'éditorial, « vitrine idéologique du journal » ? », *Semen* [En ligne], 13 | 2001, mis en ligne le 04 mai 2012.

Thue Vold, Eva. Modalité épistémique et discours scientifique. Thèse pour le degré de *philosophiae doctor* : Université de Bergen, 2008. 332 p.

Vion, Robert. « Reprise et modes d'implication énonciative », *La linguistique* 2006/2(Vol. 42), p. 11-28. DOI 10.3917/ling.422.0011

Vion, Robert. Dimensions énonciative, discursive et dialogique de la modalisation. In : *Linguas & letras* 2007, pp. 193-224

Vion, Robert. Modalisation, dialogisme et polyphonie. In : Université de Provence, 2005, 14 p.

Vion, Robert. Polyphonie énonciative et dialogisme. In : Colloque international Dialogisme : langue, discours, septembre 2010, Montpellier. 9 p.

Voirol, Michel. Guide de la rédaction. 7^{ème} éd. : CFPJ, 2001, 110 p.

Wander Emediato, « L'argumentation dans le discours d'information médiatique », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], 7 | 2011, mis en ligne le 15 octobre 2011, Consulté le 01 octobre 2016. URL : <http://aad.revues.org/1209> ; DOI : 10.4000/aad.1209